INTERNATIONAL COLLEGE

ÉCOLE MATERNELLE
AIN AAR

GUIDE DES PARENTS

ANNÉE SCOLAIRE
2018-2019

Table des Matières

LETTRE AUX PARENTS ... **1**

HYMNE DU CEDRE ... **8**

I. PHILOSOPHIE DE LA MATERNELLE ... **9**

II. LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT ... **10**

A. INTRODUCTION ET VUE D'ENSEMBLE ... 10
B. REGLEMENT GENERAL DU PROGRAMME PRIMAIRE ... 11
C. LES CONTENUS DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT ... 16
1. CONNAISSANCES ... *16*
- LANGUES: ... 17
- MATHEMATIQUES: ... 17
- SCIENCES NATURELLES: ... 18
- SCIENCES HUMAINES: ... 18
- EDUCATION PERSONNELLE, SOCIALE ET PHYSIQUE: ... 19
- TROISIEME LANGUE: ... 19
- ARTS ... 19

2. CONCEPTS ... *20*
3. SAVOIR-FAIRE ... *20*
4. SAVOIR- ETRE: ... *21*
5. ACTION ... *22*
D. LA BIBLIOTHEQUE: ... 22
E. LES ACTIVITES PARASCOLAIRES: ... 23

III. LE REGLEMENT GENERAL ... **24**

A. POLITIQUE INTERIEURE: ... 24
1. Admission ... *24*
2. Évaluation: ... *25*
a) Raison d'être ... 25
b) Définition ... 25
c) Pourquoi évaluer le travail des élèves? ... 25
d) Quand et comment évaluer? ... 27
e) Outils de communication des résultats ... 27
3. Le règlement relatif aux langues ... *28*
a) Concept ... 28
b) Causes ... 28
c) Principes ... 29
d) Pratiques ... 29
e) Évaluation ... 30
4. Harcèlement et intimidation: ... *30*
5. Utilisation des photos et des vidéos des élèves dans les publications de l'IC ... *31*
6. Règlement interne dans le domaine de l'environnement ... *31*
7. Le règlement disciplinaire: ... *34*
8. Les devoirs de maison: ... *34*
9. Les cours particuliers: ... *34*
10. La promotion professionnelle ... *34*
11. Le transport scolaire: ... *35*
12. La sécurité au Collège: ... *36*
13. L'arabe spécial ... *36*
14. Les besoins spécifiques: ... *37*
15. Les responsabilités des élèves vis-à-vis de l'école ... *38*
B. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES: ... 40
1. Maladies et absences. ... *40*
2. Arrivée et sortie : sur la Terrace de la maternelle ... *40*
a) Arrivée: ... 40
b) Sortie: ... 40
3. Autorisation de sortie / changement de routine. ... *40*

4. Les anniversaires: 41
5. L'argent de poche: 41
6. Changement d'adresse: 41
7. Les cadeaux: 41
8. Le service de santé: 41
9. La carte d'élève: 42
10. L'identification des effets personnels: 42
11. Les fournitures scolaires: 42
12. Les objets trouvés/perdus: 42
13. Allergies aux pistaches, graines et noix: 43
14. La participation des parents: 43
15. Les récréations: 43
16. L'évaluation 43
a) Bulletin scolaire: 43
b) Entretiens avec les parents: 43
17. L'horaire scolaire: 44
18. Petit déjeuner 44
19. Les droits de scolarité: 44
20. Les retards: 44
21. Les questionnaires: 44
22. La mise à jour des dossiers des élèves: 45
C. SERVICES OFFERTS AUX ELEVES 46
1. Communication avec les parents: 46
a) Correspondance: 46
b) Le calendrier scolaire: 46
c) Le bulletin mensuel des parents: 46
d) Site Web et MOODLE: 46
2. L'aide financière: 46
3. Le service de santé: 46
4. Le transport scolaire: 46
5. Conseils 46
IV. DROITS ET RESPONSABILITES DES ETUDIANTS, DES PARENTS ET DES SALARIES 48
CODE D'HONNEUR DE L'ELEVE 48
CODE DE CONDUITE DES PARENTS 48
CODE DE CONDUITE DES SALARIÉS 49

INTERNATIONAL COLLEGE
ECOLE MATERNELLE
Lettre aux parents

Chers parents,

L'administration et le personnel enseignant de L'Ecole Maternelle vous souhaitent la bienvenue et se réjouissent à l'avance de pouvoir travailler avec vos enfants.

Les parents et les enseignants sont les partenaires les mieux placés pour instaurer un climat éducatif propice de nature à aider au développement des enfants.

Le règlement intérieur et les attentes cités ci-dessous vous aideront à contribuer favorablement à ce développement. Ce guide est une compilation de règles expérimentées avec succès au cours des années précédentes. Il sera donc considéré comme une référence tout au long de l'année scolaire afin que vous puissiez accompagner votre enfant en lui assurant un climat éducatif convenable.

Voici ci-dessous quelques conseils que nous vous suggérons de suivre:

a. Se conformer au règlement scolaire.
b. Discuter des progrès et de la situation de votre enfant avec le professeur concerné au cours des réunions prévues à cet effet. **Ces réunions, bien entendu, sont fixées sur rendez-vous.**
c. Consulter le bureau administratif pour tout problème qui concerne votre enfant. **Ne jamais interrompre la classe pour une question d'ordre personnel.**
d. Assurer un suivi de votre enfant pour les devoirs du soir.
e. Lire avec votre enfant et en sa présence.
f. L'encourager à lire pour le plaisir.
g. Vérifier quotidiennement le site web et MOODLE.
h. Instaurer un règlement pour organiser ses habitudes de travail.
i. L'encourager à utiliser les jeux de société.
j. Ne pas hésiter à contrôler les programmes de TV choisis par votre enfant ainsi que les sites Internet qu'il consulte.

Prenez le temps de lire attentivement ce guide et d'en discuter les points avec votre enfant. Nous espérons qu'il vous sera utile.

Vous pouvez, pour plus de détails, nous joindre à ces numéros:

Numéro de téléphone:	04-914471/2/3 04-911246/7	04-928468 04-928470	03-212900
Numéro de télécopie:	04-928468		
Adresse électronique:	lmouchantaf@ic.edu.lb	Site Internet: www.ic.edu.lb	

Pour le corps enseignant et le personnel de la Maternelle

Lina Mouchantaf,
Directrice

Septembre 2018

GUIDING STATEMENTS

Vision

The vision of International College (IC) is to empower learners of today to be global citizen leaders of tomorrow.

Mission

The mission of International College is to empower learners to take initiative, think critically, and serve as role models in a global society. The curriculum aims for excellence at all levels and embraces the education of the whole person. Graduates of IC will have developed self-confidence, problem-solving and decision-making abilities as well as self-discipline, social and environmental responsibility, and an awareness of and respect for the connected nature of our global community.

Objectives

The objective of International College is to provide a safe and secure environment where learners develop personal qualities and skills leading to international mindedness, intellectual curiosity, adaptability, effective communication, creative expression, compassion, community building, responsible citizenship, and an appreciation for cultural diversity.

IC aims to guide our learners to develop these abilities and attitudes:

Academically

Through developing individual potential and a commitment to life-long learning as a result of a balanced and rigorous program in three languages that strives for excellence in the Lebanese Baccalaureate, the French Baccalaureate, the International Baccalaureate, and the College Preparatory Program.

Technologically

Through an innovative learner-driven technology program that promotes STEAM (Sciences, Technology, Engineering, the Arts and Mathematics), media literacy, and responsible digital citizenship, and prepares learners for a competitive digital world.

Ethically

Through the promotion of the values of social responsibility, sustainability, integrity, community service and respect for both individual differences and the environment.

Socially

Through intra-and extra-curricular activities that develop civic and global awareness, leadership, team spirit, and a commitment to respect, empathy, justice, and social inclusion.

Aesthetically

Through a diverse arts program that promotes creativity and celebrates cultural diversity.

Physically

Through physical education and athletics programs that promote sportsmanship, teamwork, and healthy living.

Global Citizenship

IC's definition of Global Citizenship incorporates the principles of IC's Guiding Statements and the IB Learner Profile. Globally-minded people see themselves as connected to an intercultural global community and demonstrate the attitudes as well as the actions of an internationally-minded person.

A globally minded person:

Embraces diversity and demonstrates tolerance, respect, understanding, empathy and consideration towards those from different cultures, races, religions, physical and mental abilities, ideologies, and backgrounds;

Is willing to learn from different cultures and take action to facilitate cooperation at all levels;

Treats others equally and is willing to work cooperatively with peoples of diverse cultures, belief systems and ideologies;

Is broad-minded and considers, with fairness and sensitivity, all points of view;

Seeks to understand current events and issues and their impact upon societies worldwide.

June 2018

International College

Vision

La vision de l'International College (IC) est de permettre aux apprenants d'aujourd'hui de devenir des leaders et des citoyens du monde de demain.

Mission

La mission de l'International College est de permettre aux apprenants de prendre des initiatives, de réfléchir de manière critique et de servir de modèles dans une société mondiale. Le programme vise l'excellence à tous les niveaux et inclut l'éducation de toute la personne. Les diplômés de l'IC auront développé des capacités de confiance en soi, de résolution de problèmes et de prise de décision, ainsi que l'autodiscipline, la responsabilité sociale et environnementale, la conscience et le respect de la nature connectée de notre communauté mondiale.

Objectifs

L'objectif de l'International College est de garantir un environnement sûr et sécurisé où les apprenants développent des qualités personnelles et des compétences menant à l'esprit universel, la curiosité intellectuelle, l'adaptabilité, la communication efficace, l'expression créative, la compassion, la construction d'une communauté, la citoyenneté responsable et la diversité culturelle.

L'IC vise à aider nos apprenants à développer ces capacités et ces attitudes:

Académiquement

En développant les capacités de chacun et en incitant chacun à apprendre tout au long de la vie grâce à un programme équilibré et rigoureux en trois langues qui vise l'excellence au baccalauréat libanais, au baccalauréat français, au baccalauréat international et au programme préparatoire au collège (CPP).

Technologiquement

Grâce à un programme technologique novateur centré sur les apprenants qui a pour objectif de promouvoir l'approche STEAM (sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématiques), l'éducation aux médias et la citoyenneté numérique responsable, et prépare les apprenants à un monde numérique compétitif.

Ethiquement

Par la promotion des valeurs de responsabilité sociale, de développement durable, d'intégrité, de service social et communautaire et de respect des différences individuelles et de l'environnement.

Socialement

Avec des programmes d'activités scolaires et périscolaires développant la conscience civique et universelle, le leadership, l'esprit d'équipe et un engagement envers le respect, l'empathie, la justice et l'inclusion sociale.

Esthétiquement

Grâce à un programme artistique diversifié qui favorise la créativité et célèbre la diversité culturelle.

Physiquement

Grâce à des programmes d'éducation physique et d'athlétisme qui valorisent l'esprit sportif, l'esprit d'équipe et un mode de vie sain.

Citoyenneté mondiale

La définition de l'IC de la citoyenneté mondiale intègre les principes des Missions de l'IC et le Profil de l'apprenant du Baccalauréat Internationale. Les personnes à l'esprit universel se sentent reliées à une communauté internationale interculturelle. Ces personnes agissent comme des individus à la conscience internationale.

Une personne dotée d'un esprit universel:

Embrasse la diversité et fait preuve de tolérance, de respect, de compréhension, d'empathie et de considération envers les personnes de différentes cultures, races, religions, capacités physiques et mentales, idéologies et origines;

Apprend volontiers de différentes cultures et agit pour faciliter la coopération à tous les niveaux;

Traite autrui avec équité et manifeste la volonté de travailler en coopération avec des peuples de cultures, de systèmes de croyances et d'idéologies divers;

Fait preuve d'ouverture d'esprit et prend en compte, avec justice et sensibilité, tous les points de vue;

Cherche à comprendre les événements et les problèmes actuels ainsi que leur impact sur les sociétés du monde entier.

Juin 2018

الانترناشونال كولدج

الرؤيا

تسعى مدرسة الانترناشونال كولدج (الأي سي) إلى تمكين متعلمي اليوم ليكونوا مواطنين قياديّين في المجتمع العالميّ مستقبلاً.

الرسالة

تطمح مدرسة الانترناشونال كولدج إلى تمكين متعلميها من الأخذ بزمام المبادرة والتّحلّي بتفكير نقديّ كي يصبحوا نماذج يُحتذى بها في مجتمع عالميّ. يهدف منهج المدرسة إلى التّفوّق على جميع الأصعدة ويشجّع على بناء الشّخصيّة المتكاملة للمتعلّمين. يكتسب خرّيجو المدرسة الثّقة بأنفسهم ويطوّرون قدراتهم لحلّ المشاكل واتّخاذ القرارات، بالإضافة إلى الإنضباط الذّاتيّ والمسؤوليّة تجاه المجتمع والبيئة، كما يكتسبون الوعي لفهم طبيعة التّرابط المتشعِّب في مجتمعنا العالميّ واحترامها.

الأهداف

توفّر مدرسة الانترناشونال كولدج لمتعلميها بيئة آمنة ينمّون فيها السّمات والمهارات الشّخصيّة التي تكسبهم فكراً دولياً والتي تعزّز الفضول الفكريّ، وقابليّة التكيُّف، والتّواصل الفعّال، والتّعبير الخلّاق، والقدرة على التّعاطف مع الآخرين، وبناء المجتمع، والمواطنيّة المسؤولة، وتقدير التّنوّع الحضاريّ.

تهدف مدرسة الانترناشونال كولدج إلى إرشاد متعلميها نحو تطوير تلك القدرات والأساليب:

أكاديميّاً

من خلال تحفيز القدرات الفرديّة والإلتزام بمفهوم التّعلّم المستمرّ وذلك نتيجة تبنّي منهج متوازن ودقيق يدرَّس باللّغات الثّلاث، ويسعى إلى التّفوّق في البكالوريا اللّبنانية والبكالوريا الفرنسيّة والبكالوريا الدّوليّة والمنهج التّحضيريّ للجامعة.

تكنولوجيّاً

من خلال برنامج تكنولوجيّ تفاعليّ مبتكَر، يشجّع العلوم والتّكنولوجيا والهندسة والفنون والرّياضيّات والثّقافة الإعلاميّة، بالإضافة إلى تنمية المواطنة الرّقميّة المسؤولة، وتحضير الطّلّاب لعالم رقميّ تنافسيّ.

أخلاقيّاً

من خلال تعزيز مبادئ المسؤوليّة الإجتماعيّة، والتنمية المستدامة، والاستقامة، وخدمة المجتمع، واحترام الفروقات الفرديّة والحفاظ على البيئة.

إجتماعيّاً

من خلال ممارسة أنشطة المناهج الدّراسيّة والأنشطة الخارجيّة الّتي تُنمّي الوعي الوطنيّ والعالميّ وتُعزّز روح القيادة وروح الفريق الواحد وتلتزم العدل، والاحترام والتّعاطف مع الآخر، وتحثّ على الاندماج بالمجتمع.

جماليّاً

من خلال برنامج متنوّع للفنون يُشجّع الإبداع ويحتفي بتنوّع الثّقافات.

جسديّاً

من خلال برامج للتّربية البدنيّة والرّياضيّة تعزّز الرّوح الرّياضيّة والعمل الجماعي وتسعى إلى نمط حياة صحيّ.

العالميّة المواطنة

يتضمّن تعريف الإنترناشونال كولدج (الأي سي) للمواطنة العالمية، مبادئ المدرسة وإرشاداتِها المتَّبعة، بالإضافة إلى ملف تعريف المتعلّم في برنامج البكالوريا الدوليّة (أي بي). يرى المفكّرون ذوو التوجّه العالميّ أنفسهم متّصلين بمجتمع عالميّ متعدّد الثقافات ويُظهرون مواقف وتصرفات أشخاص ذوي تفكير عالميّ.

إنّ المفكّر العالميّ:

يتقبّل التّنوع ويُظهر التسامح والاحترام والتفاهم والتّعاطف تجاه الآخر ويقدِّر من ينتمي إلى ثقافة أو عِرْق أو دِين مختلف ومن يتمتّع بقدرات بدنيّة وعقليّة مختلفة ومن يتحدّر من مذهب آخر أو بيئة أخرى؛

هو مفكّر مستعدّ للتعلّم من ثقافات مختلفة وحاضر لاتخاذ إجراءات لتسهيل التعاون على جميع المستويات؛

يعامل الآخرين بالتساوي ويرغب العمل والتعاون مع شعوب من ثقافات، أنظمة، معتقدات وأيديولوجيات مختلفة؛

هو مفكّر واسع الأفق ويتقبّل وجهات النّظر كلّها بإنصاف وموضوعيّة؛

يسعى لفهم الأحداث والقضايا الحاليّة، ويَجهد لفهم تأثيرها على المجتمعات في جميع أنحاء العالم.

حزيران ٢٠١٨

HYMNE DU CEDRE

Stop! For the hours are flying,
Short are the college days,
Join in a song together
To our Alma Mater praise.
Sing of the love we bear her,
Sing of the days gone by
Sing of the dear days passing
Sing to a future high-Hurrah!

Pure as the snows of the mountains,
Deep as the purple sea,
Clear as the crystal fountain,
Cedar-strong our love shall be,
Come true sons of the College,
Come, for the time's not long.
Rest from your search for knowledge,
Join in a loyal song-Hurrah!

CHORUS

Sing to our Alma Mater,
Queen of the East is she
First in the heart's devotion,
All our praise to thee, I.C.

I. PHILOSOPHIE DE LA MATERNELLE

Le Programme de la Maternelle vise l'enfant dans son entité, à travers une approche interdisciplinaire, ainsi qu'il s'engage à développer des relations étroites parmi les éducateurs, les parents et les élèves.

L'environnement scolaire offre une atmosphère chaude, amicale, et agréable invitant l'élève à apprendre à travers les recherches.

L'enseignement qui se fait dans les trois langues arabe, française et anglaise, fonctionne dans le cadre du cursus du Programme Primaire (PP).

Notre équipe éducative croit vivement que l'enfant apprend mieux à travers des activités ludiques ciblées; ainsi, il fera face au concret et au vécu, au moyen d'éléments multi sensoriels. Les jeux éducatifs proposés en classe, visent à stimuler le besoin de recherche chez l'enfant, de même qu'ils lui offrent l'occasion de s'informer à propos du monde dans lequel il vit.

Petit à petit, l'élève aura construit un ensemble de concepts et acquis des compétences dans la résolution des problèmes.

L'enseignement tout comme l'apprentissage puise leurs sources des idées, des perceptions, des croyances et des «pourquoi» des élèves eux-mêmes.

II. LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Parents et personnel enseignant sont partenaires dans la tâche éducative qui consiste à aider les élèves à développer des compétences d'ordre physique, intellectuel et social ainsi que des attitudes et des comportements qui canalisent le développement sain et global des enfants dans la bonne voie.

A. INTRODUCTION ET VUE D'ENSEMBLE

A l'IC nous visons à former des élèves au profil international suivant:

Le profil de l'apprenant	
Tous les programmes de l'IBO ont pour but de former des personnes sensibles à la réalité internationale, conscientes des liens qui unissent entre eux les humains, soucieuses de la responsabilité de chacun envers la planète, et désireuses de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus paisible.	
Chercheurs	Nous cultivons notre curiosité tout en développant des capacités d'investigation et de recherche. Nous savons apprendre indépendamment et en groupe. Nous apprenons avec enthousiasme et nous conservons notre plaisir d'apprendre tout au long de notre vie.
Informés	Nous développons et utilisons une compréhension conceptuelle, en explorant la connaissance dans un ensemble de disciplines. Nous nous penchons sur des questions et des idées qui ont de l'importance à l'échelle locale et mondiale.
Sensés	Nous utilisons nos capacités de réflexion critique et créative, afin d'analyser des problèmes complexes et d'entreprendre des actions responsables. Nous prenons des décisions réfléchies et éthiques de notre propre initiative.
Communicatifs	Nous nous exprimons avec assurance et créativité dans plus d'une langue ou d'un langage et de différentes façons. Nous écoutons également les points de vue d'autres individus et groupes, ce qui nous permet de collaborer efficacement avec eux
Intègres	Nous adhérons à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et possédons un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité et des droits de chacun, partout dans le monde. Nous sommes responsables de nos actes et de leurs conséquences.
Ouverts d'esprit	Nous portons un regard critique sur nos propres cultures et expériences personnelles, ainsi que sur les valeurs et traditions d'autrui. Nous recherchons et évaluons un éventail de points de vue et nous sommes disposés à en tirer des enrichissements.
Altruistes	Nous faisons preuve d'empathie, de compassion et de respect. Nous accordons une grande importance à l'entraide et nous œuvrons concrètement à l'amélioration de l'existence d'autrui et du monde qui nous entoure.
Audacieux	Nous abordons les incertitudes avec discernement et détermination. Nous travaillons de façon autonome et coopérative pour explorer de nouvelles idées et des stratégies innovantes. Nous sommes ingénieux et nous savons nous adapter aux défis et aux changements.

Équilibrés	Nous accordons une importance équivalente aux différents aspects de nos vies – intellectuel, physique et affectif – dans l'atteinte de notre bien-être personnel et de celui des autres. Nous reconnaissons notre interdépendance avec les autres et le monde dans lequel nous vivons.
Réfléchis	Nous abordons de manière réfléchie le monde qui nous entoure, ainsi que nos propres idées et expériences. Nous nous efforçons de comprendre nos forces et nos faiblesses afin d'améliorer notre apprentissage et notre développement personnel.

Organisation du Baccalauréat International 2013

Le cursus de l'IC a une visée interdisciplinaire, qui retrace toutes les disciplines d'enseignement et les enchaîne dans un ensemble cohérent tout en sauvegardant l'essentiel de chacune d'elles.

A l'IC, les élèves

- développent une compréhension profonde des concepts importants formant le processus de recherche.
- mènent la recherche jusqu'au savoir dont la signification peut aller de la plus étroite à la plus large.
- acquièrent et pratiquent à la fois, l'ensemble des compétences essentielles.
- sont encouragés à adopter une attitude positive à l'égard de leur apprentissage, de leur environnement proche et des autres.
- ont la possibilité de s'impliquer dans des actions et services sociaux faisant preuve de responsabilité.

B. REGLEMENT GENERAL DU PROGRAMME PRIMAIRE

Article 1: domaine d'application

1.1. L'Organisation du Baccalauréat International (ci-après dénommée « Organisation de l'IB » conjointement avec ses structures affiliées) est une fondation ayant conçu quatre programmes d'éducation internationale qu'elle propose aux établissements scolaires : le Programme primaire (« PP »), le Programme d'éducation intermédiaire (« PEI », anciennement Programme de premier cycle secondaire [PPCS]), le Programme du diplôme et le Certificat à orientation professionnelle du Baccalauréat International (« COPIB »). Elle autorise les établissements scolaires (connus sous le nom d'écoles du monde de l'IB et ci-après dénommés « établissements scolaires ») à dispenser un ou plusieurs de ces programmes à leurs élèves.

1.2. Le présent document contient le règlement s'appliquant aux établissements scolaires autorisés à dispenser le PP en tant qu'écoles du monde de l'IB. Il s'adresse aux établissements scolaires, aux élèves et à leurs représentants légaux. Le terme « représentants légaux » utilisé dans le présent règlement général renvoie aux parents et aux personnes ayant autorité parentale sur un élève inscrit au PP dans un établissement scolaire.

1.3. L'Organisation de l'IB a défini un cadre pédagogique ainsi que des normes, des applications concrètes et des exigences pour la mise en œuvre du PP, qui est un programme inclusif s'adressant aux élèves âgés de 3 à 12 ans.

1.4. Le présent règlement général vise à informer les établissements scolaires de leur rôle et de leurs responsabilités, et à renseigner les élèves et leurs représentants légaux sur l'Organisation de l'IB et le PP.

Article 2: rôle et responsabilités des établissements scolaires

2.1. Outre les articles du présent *Règlement général du Programme primaire* (ci-après dénommé «règlement général»), les établissements scolaires doivent se conformer au *Règlement pour les écoles du monde de l'IB: Programme primaire*, qui fait l'objet d'un document distinct.

2.2. Étant donné que l'Organisation de l'IB n'est pas une institution d'enseignement et qu'elle ne dispense pas d'enseignement aux élèves, le PP est mis en œuvre et enseigné par les écoles du monde de l'IB. Les établissements scolaires sont totalement indépendants de l'Organisation de l'IB et sont seuls responsables de la mise en œuvre du PP et de la qualité de son enseignement.

2.3. Les établissements scolaires ont la responsabilité d'informer les représentants légaux des caractéristiques générales du PP et de la façon dont ils le mettent en œuvre.

2.4. L'Organisation de l'IB ne peut garantir qu'un établissement scolaire continuera à être capable de mettre en œuvre le PP et à être disposé à le faire. Par conséquent, les établissements scolaires sont seuls responsables devant les élèves et leurs représentants légaux si, pour quelque raison que ce soit, l'autorisation accordée à un établissement scolaire de dispenser le PP lui est retirée par l'Organisation de l'IB ou si l'établissement scolaire décide de renoncer à son autorisation.

2.5. Les établissements scolaires doivent mettre en œuvre le PP comme un programme inclusif, de manière à ce que les élèves de tous les niveaux et années de leur structure ou tous les élèves de leur section primaire participent au PP.

2.6. Les établissements scolaires doivent mettre en œuvre le PP conformément aux conditions définies dans les documents intitulés *Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes*, *Pour faire une réalité du Programme primaire – Cadre pédagogique pour l'éducation internationale dans l'enseignement primaire*, *Pour faire une réalité du Programme primaire – Direction pédagogique dans les établissements scolaires* ainsi que dans l'édition en vigueur du *Manuel du coordonnateur* du PP, qui est le manuel de procédures publié par l'Organisation de l'IB à l'intention des établissements scolaires.

2.7. Les établissements scolaires doivent mettre en place l'enseignement et l'apprentissage du PP en les inscrivant essentiellement dans le contexte de thèmes transdisciplinaires.

2.8. Les établissements scolaires doivent mettre en place l'enseignement et l'apprentissage du PP au moyen d'une pédagogie s'appuyant sur la recherche, qui encourage les élèves à construire du sens.

2.9. Les établissements scolaires doivent proposer aux élèves un cours de langue autre que la langue d'enseignement principale de leur structure, et ce, à partir de l'âge de 7 ans au plus tard.

2.10. L'enseignement et l'évaluation sont mis en œuvre par les établissements scolaires uniquement, sans intervention ni supervision de la part de l'Organisation de l'IB. Cela vaut également pour l'évaluation des progrès de chaque élève dans les domaines décrits dans le profil de l'apprenant de l'IB et pour l'évaluation de l'apprentissage de chaque élève tel que démontré durant l'exposition du PP en dernière année du programme.

2.11. L'Organisation de l'IB ne délivre aucun diplôme ni aucun certificat aux élèves ayant suivi le PP et reconnaît uniquement la participation des élèves au programme. Dans cette optique, elle propose aux établissements scolaires de

décerner, s'ils le souhaitent, un « certificat de participation » au PP aux élèves à la suite de l'exposition en dernière année du programme.

Article 3: élèves et représentants légaux

Hormis dans les cas particuliers mentionnés dans le présent règlement général, les élèves et leurs représentants légaux doivent s'adresser au coordonnateur du PP de leur établissement scolaire pour toute communication avec l'Organisation de l'IB. Si un élève ou ses représentants légaux désirent poser une question concernant les caractéristiques générales du PP, son administration ou sa mise en œuvre par l'établissement scolaire, ils doivent s'adresser au coordonnateur du PP.

Article 4: volonté de garantir l'égalité des chances

L'Organisation de l'IB a pour pratique de faire en sorte que tous les élèves des écoles du monde de l'IB puissent avoir accès aux programmes de l'IB. Aucun élève ne sera exclu par l'Organisation de l'IB en raison de son pays d'origine ou de sa nationalité, de son appartenance ethnique, de sa culture, de son sexe, de son âge, de son orientation sexuelle, de son appartenance religieuse, de ses opinions politiques, d'une invalidité ou de toute autre caractéristique personnelle protégée par la loi. Les établissements scolaires doivent s'acquitter de leurs obligations stipulées dans le présent règlement général de manière à assurer le respect de la pratique susmentionnée.

Article 5: propriété et droits d'auteur relatifs au matériel produit par les élèves

5.1. Dans le cadre de leur travail scolaire, les élèves produisent du matériel prenant diverses formes. Ce matériel comprend toutes les formes de travaux écrits, de matériel audio et visuel, et, dans certains cas, peut contenir des photographies des élèves. L'Organisation de l'IB peut parfois demander aux établissements scolaires de lui soumettre des échantillons de ce matériel pour l'utiliser dans un but pédagogique, à des fins de formation ou dans un but commercial ou promotionnel lié aux activités de l'Organisation de l'IB ou à des activités connexes approuvées par l'Organisation de l'IB.

5.2. Lorsque les élèves commencent le PP, les établissements scolaires doivent demander aux représentants légaux d'indiquer par écrit s'ils autorisent l'établissement scolaire à soumettre ponctuellement les travaux de leurs enfants à l'Organisation de l'IB pour qu'elle les utilise dans un but pédagogique, à des fins de formation ou dans un but promotionnel lié aux activités de l'Organisation de l'IB ou à des activités connexes approuvées par l'Organisation de l'IB.

5.3. Par leur consentement écrit donné aux établissements scolaires, les représentants légaux octroient à l'Organisation de l'IB une licence mondiale gratuite non exclusive, pour la durée de protection du droit d'auteur prévue par la loi, lui permettant de reproduire ce matériel sur tout support pour les usages mentionnés dans l'article 5.1.

5.4. Lorsque l'Organisation de l'IB utilise ce matériel à des fins autres que l'évaluation, elle peut le modifier, le traduire ou bien l'adapter pour répondre à des besoins spécifiques. En règle générale, l'Organisation de l'IB rend ce matériel anonyme avant de le publier sur support papier ou sous forme électronique. Si cette publication a pour finalité de mettre en valeur la très bonne qualité d'un travail, l'élève et l'établissement scolaire peuvent être identifiés et l'établissement en sera informé à l'avance. Il est attendu de l'établissement scolaire concerné qu'il fasse le nécessaire pour prévenir l'élève de cette décision.

Article 6: utilisation des données sur les élèves

a. Le terme « données sur les élèves » utilisé dans le présent règlement général renvoie à toute information ou donnée sur un élève, qui identifie ledit élève ou permet son identification, qu'elle soit prise séparément ou combinée à d'autres informations telles que le nom, l'adresse postale, l'adresse électronique, la date de naissance, le numéro de téléphone, les informations financières, les résultats de l'évaluation, le matériel, la photographie, la voix, et les renseignements sur la santé physique et mentale.

b. L'Organisation de l'IB intervient dans le monde entier, est soumise à diverses exigences juridiques en matière de respect des données personnelles, des informations personnelles et de la vie privée, et gère par conséquent la protection des données sur les élèves au niveau mondial. Les établissements scolaires sont situés dans différentes régions du monde et sont soumis à la législation et à la réglementation de leurs pays respectifs concernant la protection des données sur les élèves et de la vie privée. Les établissements scolaires déclarent et garantissent à l'Organisation de l'IB par le présent document qu'ils respectent la législation applicable dans leur pays en matière de protection des données et de la vie privée pour les données sur les élèves, et offrent leur entière coopération à l'Organisation de l'IB pour se conformer à la législation susmentionnée.

c. L'Organisation de l'IB ne peut être tenue responsable de la conformité des établissements scolaires à la législation applicable en matière de protection des données et de la vie privée, et les établissements scolaires s'engagent à décharger l'Organisation de l'IB de toute responsabilité résultant d'une action judiciaire, de quelque nature que ce soit, intentée par les élèves, leurs représentants légaux ou des tiers pour violation de la législation en matière de protection des données et de la vie privée.

d. Les établissements scolaires déclarent et garantissent à l'Organisation de l'IB par le présent document que tout recueil, traitement et partage de données sur les élèves avec l'Organisation de l'IB se fait conformément à la législation en matière de protection des données et de la vie privée à laquelle ils sont soumis. Dans la mesure requise par la législation applicable en matière de protection des données et de la vie privée, les établissements scolaires s'engagent à obtenir le consentement explicite des élèves ou de leurs représentants légaux pour traiter les données sur les élèves aux fins énoncées dans l'article 6 (f) ci-après.

e. Les établissements scolaires s'engagent par le présent document, dans la mesure requise par la législation applicable dans leurs pays respectifs, à utiliser et à traiter uniquement les données sur les élèves nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été recueillies, telles que définies dans l'article 6(f) ci-après. Les établissements scolaires s'engagent en outre par le présent document, dans la mesure requise par la législation applicable, à avoir mis en œuvre les mesures techniques et structurelles nécessaires pour protéger les données sur les élèves contre tout traitement non autorisé ou illégal et contre toute perte, toute destruction, tout dégât, toute altération et toute divulgation accidentels, et à avoir adopté toute mesure raisonnable pour garantir la fiabilité de chaque employé ayant accès aux données sur les élèves et son respect de la législation applicable.

f. Les données sur les élèves peuvent être utilisées aux fins énoncées ci-après:

- soutien et services fournis aux élèves et aux établissements scolaires pour faciliter l'enseignement du PP, y compris les services proposés sur les sites Web et les forums en ligne;
- recherche et analyse statistique en lien avec la mission de l'Organisation de l'IB, y compris la recherche portant sur les évaluations et les résultats, ainsi que sur l'efficacité du PP;
- publicité et promotion de l'Organisation de l'IB (notamment les réseaux d'élèves et d'anciens élèves, et les plateformes de médias sociaux);
- enseignement, formation, activité commerciale et autres buts compatibles;
- création et traitement des transactions avec les élèves et les établissements scolaires;
- respect des dispositions statutaires, réglementaires et légales, et des obligations en matière de transmission des résultats.

g. Dans la mesure requise par la législation applicable en matière de protection des données et de la vie privée, les établissements scolaires s'engagent à informer pleinement et dûment les élèves ou leurs représentants légaux, et à obtenir leur consentement explicite, de l'éventuel transfert des données sur les élèves réalisé par les établissements scolaires et l'Organisation de l'IB en dehors du pays dans lequel elles ont été recueillies, vers un pays susceptible de ne pas présenter de niveau de protection des données suffisant et adapté ou comparable et, dans certains cas, vers des tiers, aux fins susmentionnées. Dans la mesure requise par la législation applicable, les établissements scolaires sont tenus d'informer les élèves ou leurs représentants légaux des tiers vers lesquels les données sur les élèves sont susceptibles d'être transférées. En ce qui concerne l'Organisation de l'IB, les tiers susmentionnés sont constitués des établissements scolaires, des établissements d'enseignement supérieur (notamment les universités ou les autorités gouvernementales), des ministères et des départements chargés de l'éducation, des prestataires de services (notamment les fournisseurs tiers) et de tout autre prestataire de l'Organisation de l'IB. Les établissements scolaires sont tenus de s'assurer que tout transfert est réalisé conformément aux exigences régissant les transferts de données internationaux et ultérieurs. Les établissements scolaires déclarent et garantissent à l'Organisation de l'IB que toute donnée sur les élèves qu'ils transfèrent à l'Organisation de l'IB peut faire l'objet de transferts supplémentaires aux conditions susmentionnées sans porter atteinte à la vie privée des élèves ni à leurs droits en matière de protection des données.

h. Les élèves ou leurs représentants légaux peuvent s'enquérir de la nature des données les concernant traitées par leur établissement scolaire, dans la mesure prévue par la loi sur la protection des données et de la vie privée applicable à l'élève et à l'établissement scolaire concernés. Les établissements scolaires s'engagent à accepter les requêtes des élèves ou de leurs représentants légaux conformément aux exigences légales locales. Si l'Organisation de l'IB reçoit d'un élève ou de son représentant légal une requête concernant les données sur les élèves, l'établissement scolaire concerné s'engage à apporter son assistance et sa coopération totales à l'Organisation de l'IB.

Article 7: droit applicable

Le présent règlement général ainsi que toutes les autres procédures relatives au PP sont régis par le droit suisse et doivent être interprétés conformément à ses dispositions, sans qu'il soit tenu compte de ses règles de conflit de lois ni des

dispositions analogues qui ordonneraient ou autoriseraient l'application de règles de fond relevant de toute autre compétence juridictionnelle.

Article 8: arbitrage

Tous litiges, différends ou prétentions nés du présent règlement général ou se rapportant à celui-ci, y compris l'interprétation, la validité, d'éventuelles violations du règlement ou sa résiliation, seront tranchés définitivement par voie d'arbitrage par la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, conformément au *Règlement suisse d'arbitrage international* de la Swiss Chambers' Arbitration Institution en vigueur à la date à laquelle la notification d'arbitrage est déposée conformément audit règlement. Le nombre d'arbitres est fixé à un. Le siège de l'arbitrage sera Genève, en Suisse. L'arbitrage se déroulera en anglais. Les parties conviennent par le présent document de l'utilisation des systèmes de technologie de l'information et des communications électroniques dans les limites autorisées par le déroulement de l'arbitrage.

Article 9: entrée en vigueur et dispositions transitoires

La présente version du *Règlement général du Programme primaire* entre en vigueur le 1er septembre 2014 pour les établissements scolaires dispensant le PP dont l'année scolaire commence en août ou en septembre, et le 1er janvier 2015 pour les établissements scolaires dispensant le PP dont l'année scolaire commence en janvier ou en février. L'Organisation de l'IB peut en tout temps modifier le présent règlement général.

C. LES CONTENUS DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Le programme de la maternelle se concentre sur l'éducation globale de l'apprenant à travers un programme intégré. Les activités sont conçues pour fournir aux apprenants des occasions de pratiquer des habitudes constructives de pensée et de raisonnement, qui serviront de fondement à l'apprentissage et permettront d'accroître le transfert de connaissances entre toutes les disciplines.

Les cinq éléments essentiels du PP sont: connaissances, concepts, savoir-faire, savoir-être et action. En voici le résumé :

1. CONNAISSANCES

Les thèmes transdisciplinaires suivants forment le cadre du cursus du programme primaire:

- **Qui nous sommes**
- **Où nous nous situons dans l'espace et le temps**
- **Comment nous nous exprimons**
- **Comment le monde fonctionne**
- **Comment nous nous organisons**
- **Le partage de la planète**

Les thèmes transdisciplinaires déjà mentionnés couvrent les contenus suivants :

- **LANGUES:**

  - **<u>اللغة العربية وأهدافها</u>**

تتبع المدرسة الابتدائية مبدأ الوحدة اللغوية المتكاملة حيث تترابط فروع اللغة لتشمل المهارات السمعية والمحادثة والقراءة والكتابة وكل فرع يدعم الفروع الأخرى.
الأهداف التي نرمي لتحقيقيها هي توفير المعارف والمهارات والمفاهيم الأساسية وإكساب التلميذ القدرة على التحليل والتواصل اللغوي فهما وقراءة وتعبيرا" خطيا" وشفويا" بطلاقة وبلغة فصحى مع التحفيز على المطالعة والتفكير الناقد.

- **<u>Le français</u>**

  Fondamentale pour l'apprentissage, la réflexion et la communication, la langue est omniprésente dans l'ensemble du programme. Il est nécessaire non seulement de l'apprendre, mais également de l'étudier et de l'utiliser pour étudier. L'apprentissage est le plus réussi lorsqu'il a lieu dans des contextes authentiques et la littérature joue un rôle important car elle contribue à créer ce genre de contextes. Les domaines de la **communication orale**, de la **communication écrite** et de la **communication visuelle** sont abordés aux niveaux disciplinaire et transdisciplinaire. Chacun n'est pertinent que par rapport à l'ensemble.

- **<u>L'anglais</u>**

  Language is fundamental to learning, thinking and communicating, and permeates the whole curriculum. It is necessary not only to learn language, but also learn about language and through language. Learning best takes place in authentic contexts, and literature plays a special role in enabling this to happen. The strands of **oral, written** and **visual communication** are learned across and throughout the subject areas. Each aspect is only relevant to the whole.

- **MATHEMATIQUES:**

La programmation dans ce domaine est conçue de manière à passer du concret (manipulation de matériel) à l'abstrait (nombres et symboles) par le biais de l'observation. L'expérimentation constitue la base essentielle pour la compréhension des concepts et le développement de l'esprit critique. L'élève acquiert, au fur et à mesure, le langage mathématique et les compétences essentielles qui l'aident à faire des rapports intelligents entre les concepts et les procédés mathématiques.

a) <u>Contenus du programme</u>

- **<u>Nombres:</u>**
  - Concept du nombre
  - Différentes écritures d'un même nombre
  - Relations entre les nombres
  - Signification des opérations
  - Calcul mental
  - Estimations judicieuses

- **<u>Suites logiques et fonctions numériques:</u>**
  - Compréhension des suites logiques
  - Relations et fonctions
  - Représentations et analyses des situations mathématiques à travers des symboles

- **Formes et espaces**
  - Reconnaître les figures géométriques régulières.
  - Maîtriser les caractéristiques de ces figures ainsi que la terminologie de base.
  - Etablir des relations entre les figures et les objets qui nous entourent.
  - Mettre de l'ordre dans son entourage.

- **Mesures:**
  - Comprendre les caractéristiques des objets.
  - Choisir l'unité, le système et les procédés des mesures.
  - Maîtriser l'usage des instruments de mesure : montre, calendrier, balance, règle, bâtonnet….

- **Analyses de données (statistiques et probabilité):**
  - Rassembler et collectionner, organiser et exposer les données convenables pour prédire, analyser et évaluer ses prédictions.

b) Compétences à acquérir

- Résolution des problèmes.
- Raisonnement et vérification.
- Communication.
- Etablir des relations.
- Représentations.

- **SCIENCES NATURELLES:**

Les concepts en sciences ne sont autres que la réponse aux différentes questions que l'enfant se pose pour mieux comprendre le monde et l'environnement naturel qui l'entourent. Le programme est conçu en une série de compétences et de processus scientifiques utiles pour l'acquisition des informations. Les domaines sont:

- **Les êtres vivants:** Étude des caractéristiques, des systèmes et des comportements des êtres humains et des animaux, ainsi que des plantes ; interactions et relations entre eux, parmi eux et avec leur environnement.
- **Terre et espace**: Étude de la planète Terre et de sa position dans l'univers, en particulier de sa relation avec le soleil ; phénomènes naturels et systèmes qui façonnent la planète, et caractéristiques qui nous permettent de la reconnaître ; ressources limitées et illimitées de la planète.
- **Les matériaux et la matière:** Étude des propriétés, des comportements et des utilisations des matériaux, qu'ils soient naturels ou fabriqués par l'homme; origines des matériaux fabriqués par l'homme et manières de les manipuler pour atteindre un objectif.

- **Forces et énergie:** Étude de l'énergie, de ses origines, de son stockage, de son transfert et de ce qu'elle peut accomplir; étude des forces; utilisation de la compréhension scientifique grâce aux inventions et aux machines.

- **SCIENCES HUMAINES:**

Dans le PP, les sciences humaines sont considérées comme l'étude des peuples; de leur passé, présent et futur; de leur environnement et de leurs sociétés. Elles encouragent la curiosité et permettent aux élèves de développer leur compréhension d'un monde en perpétuelle évolution, ainsi que de leur identité personnelle et culturelle. Dans cette discipline, les élèves acquièrent les savoir-faire et les connaissances nécessaires pour prendre activement part à la vie en classe, dans leur

établissement, leur communauté et le monde, et pour comprendre où ils se situent dans leur communauté. Les domaines sont:

- **Systèmes humains et activités économiques:** Pourquoi et comment les peuples construisent des organisations et des systèmes; relations locales et mondiales; répartition du pouvoir et de l'autorité.
- **Organisation sociale et culture:** Étude des peuples, des communautés, des cultures et des sociétés ; interactions entre les individus, les groupes et les sociétés.
- **Continuité et changement:** Étude des relations entre les peuples et les événements au fil du temps; le passé, ses influences sur le présent et ses implications pour le futur; les gens qui ont façonné le futur par leurs actions.
- **Environnements humain et naturel:** Étude des caractéristiques qui donnent à un lieu son identité; comment les personnes s'adaptent à leur environnement et le modifient; comment les personnes font l'expérience d'un lieu et le représentent; impact des catastrophes naturelles sur les personnes et sur l'environnement construit par l'homme.
- **Ressources et environnement:** Interaction entre les personnes et l'environnement; comment les êtres humains attribuent les ressources et les gèrent; effets positifs et négatifs de cette gestion; impact des progrès scientifiques et technologiques sur l'environnement.

- **EDUCATION PERSONNELLE, SOCIALE ET PHYSIQUE:**

Ce domaine de l'enseignement se donne pour mission d'inculquer aux élèves les connaissances et les compétences nécessaires pour vivre en communauté à l'école. Il a aussi pour objectif de responsabiliser l'enfant et de lui faire prendre conscience du danger venant du monde extérieur.
Les professeurs s'engagent à éduquer les élèves dans ce sens-là. Ils mettent en place des sujets de discussion, des débats et même des saynètes qui illustrent les problèmes de la vie de tous les jours.
Les élèves sont mis dans des situations réelles qui leur permettent de mettre à l'épreuve le développement personnel et social au sein de la communauté (classe, école, maison, entourage…).
L'éducation personnelle et l'éducation à la citoyenneté sont enseignées afin de renforcer les objectifs et la philosophie de l'I.C.
Le programme en éducation physique et sportive est essentiellement fondé sur le mouvement. Les activités mises en place permettent aux élèves de développer leur motricité et leurs aptitudes physiques. Il encourage chacun à se forger une image positive de lui-même, à développer les attitudes comportementales qui lui sont utiles en société et à être responsable de son choix dans les pratiques d'hygiène et de santé.

- **TROISIEME LANGUE:**

Tous les élèves dans les deux sections suivront des cours de troisième langue : langue française dans la section anglaise et vice versa.

- **ARTS**

Les arts sont un mode de communication à travers lequel les élèves explorent et construisent un sentiment de soi et développent la compréhension du monde qui les entourent.
Les élèves sont incités à penser et à organiser leurs pensées dans de nouvelles directions et cela à travers une diversité de media et de technologies. Les arts sont

un moyen d'effectuer des recherches au travers desquelles ils peuvent apprendre, communiquer et s'exprimer.
Apprendre sur et au travers des arts est fondamental pour le développement de l'enfant (créativité, esprit critique, aptitude à résoudre les conflits, et interactions sociales).
Les standards de réponse et de création sont liés dans une relation progressive et réfléchie. Les élèves sont encouragés à réfléchir sur leur travail tout au long du processus de création. Les arts sont ainsi appelés **arts du spectacle** et **arts visuels**.

2. CONCEPTS

- **FORME:** Comment est-ce?

Comprendre que tout a une forme présentant des caractéristiques reconnaissables qui peuvent être observées, identifiées, décrites et classées.

- **FONCTION:** Comment cela fonctionne-t-il?

Comprendre que toute chose a un but, un rôle ou une façon de se comporter qui peut faire l'objet de recherches.

- **CAUSALITE:** Pourquoi est-ce ainsi?

Comprendre que les choses ne se produisent pas par hasard, qu'il y a des relations de cause à effet et que les actions ont des conséquences.

- **CHANGEMENT:** Comment cela change-t-il?

Comprendre que le changement est un processus impliquant un passage d'un état à un autre. Il est universel et inévitable.

- **RELATION:** Comment est-ce lié à d'autres choses?

Comprendre que nous vivons dans un monde de systèmes interactifs dans lequel les actions de chaque élément affectent les autres.

- **PERSPECTIVE:** Quels sont les différents points de vue?

Comprendre que les connaissances sont modérées par les perspectives ; que différentes perspectives mènent à différentes interprétations, compréhensions et découvertes ; que les perspectives peuvent être individuelles, collectives, culturelles ou disciplinaires.

- **RESPONSABILITE:** Quelle est notre responsabilité ?

Comprendre que les gens font des choix en fonction de ce qu'ils comprennent et que les actions qui en résultent peuvent changer les choses.

- **REFLEXION:** Comment savons-nous?

Comprendre qu'il existe différentes façons de savoir, et qu'il est important de réfléchir à nos conclusions, et de considérer nos méthodes de raisonnement, ainsi que la qualité et la fiabilité des preuves que nous avons prises en considération.

3. SAVOIR-FAIRE

- **SAVOIR-FAIRE SOCIAUX:**

Accepter les responsabilités
Respecter les autres
Coopérer

Résoudre les conflits
Prendre des décisions en groupe
Adopter des rôles divers dans le groupe

- **SAVOIR COMMUNIQUER:**

Ecouter
Parler
Lire
Ecrire
Regarder
Présenter
Communiquer de façon non verbale

- **SAVOIR PENSER:**

Acquisition de connaissances
Compréhension
Application
Analyse
Synthèse
Evaluation
Pensée dialectique
Métacognition

- **SAVOIR RECHERCHER:**

Formuler des questions
Observer
Planifier
Recueillir des données
Consigner des données
Organiser les données
Interpréter les données
Présenter les résultats de la recherche

- **SAVOIR SE MAITRISER:**

Motricité globale
Motricité fine
Conscience de l'espace
Organisation
Gestion du temps
Sécurité
Hygiène de vie
Codes de conduite
Choix avisés

4. SAVOIR- ETRE:

Les enfants doivent démontrer les savoir-être suivants :

- **L'EMERVEILLEMENT:**

apprécier les merveilles et la beauté du monde et de ses peuples

- **L'ENGAGEMENT:**

s'investir dans leur propre apprentissage, être persévérants et faire preuve d'autodiscipline et de responsabilité

- **LA CONFIANCE EN SOI:**

avoir confiance en leurs capacités d'apprenants, avoir le courage de prendre des risques, mettre en application ce qui est appris, prendre des décisions et faire des choix appropriés

- **LA COOPERATION:**

coopérer, collaborer, et mener ou suivre selon la situation

- **LA CREATIVITE:**

être créatifs et imaginatifs à la fois dans leur réflexion et dans leur approche des problèmes et dilemmes.

- **LA CURIOSITE:**

être curieux de la nature de l'apprentissage, du monde, des peuples et des cultures

- **L'EMPATHIE:**

S'imaginer dans la situation d'autrui afin de comprendre ses raisonnements et émotions, et ce, dans le but de se montrer ouverts et de réfléchir aux points de vue des autres.

- **L'ENTHOUSIASME:**

éprouver du plaisir à apprendre et faire volontairement des efforts pour apprendre.

- **L'INDEPENDANCE:**

penser et agir de façon indépendante, émettre des jugements personnels fondés sur des arguments rationnels et être capables de les défendre

- **L'INTEGRITE:**

être honnêtes et démontrer un sens prononcé de la justice.

- **LE RESPECT:**

se respecter eux-mêmes, et respecter les autres et le monde qui les entoure

- **LA TOLERANCE:**

être sensibles aux différences et à la diversité dans le monde et attentifs aux besoins des autres.

5. ACTION

- **Service:**

  la famille (à la maison)/ autres élèves (en classe, la cour de récréation)/ personnel de l'école et la communauté

- **Action efficace:**
  - ♦ doit être donnée en exemple par les adultes de la communauté scolaire
  - ♦ doit être volontaire et permettre aux élèves de prendre des initiatives personnelles;
  - ♦ doit, dans l'idéal, être fondée sur des expériences vécues par les élèves
  - ♦ est plus bénéfique pour les élèves lorsque ces derniers peuvent observer son résultat;
  - ♦ commence généralement à petite échelle et découle d'une préoccupation et d'un engagement sincères;
  - ♦ doit comprendre une anticipation des conséquences et une acceptation des responsabilités;
  - ♦ peut exiger le soutien adapté d'un adulte afin de faciliter les efforts des élèves et de leur fournir d'autres solutions et choix.

D. LA BIBLIOTHEQUE:

La bibliothèque de la Maternelle constitue le cœur de la vie scolaire. C'est un centre de documentation conçu comme un médiateur avec les classes de langues où les élèves sont aidés à devenir des lecteurs pour la vie. Tous les élèves visitent

régulièrement la BCD, leur choix sera adapté à leur maturité, à leur niveau académique et à leur développement social. L'élève a le droit d'emprunter un livre ou une revue à emporter à la maison ; il sera alors demandé aux parents de rappeler à leurs enfants de respecter les délais prescrits mais surtout de rendre le livre en bon état. Il arrive que certains élèves perdent ou même abîment le livre, les parents sont alors priés d'en acheter un autre ou de verser la somme équivalant à son prix, au cas où ce livre n'existe plus sur le marché. Le responsable de la BCD fera les démarches nécessaires pour le cas échéant.
La bibliothécaire assure une permanence à la bibliothèque de la maternelle, elle travaille en collaboration avec la documentaliste du collège, toujours disponible au Centre de Documentation et d'Information (CDI) situé au Rockefeller Hall du campus de Beyrouth.

Pour les élèves qui changent d'établissement:

1. Les documentalistes contacteront les élèves qui changent d'établissement pour leur demander de rendre les documents qu'ils ont empruntés à la BCD.
2. Les documentalistes enverront au secrétariat de l'école la liste des élèves qui n'ont pas rendu les documents empruntés à la BCD. Les élèves dont le nom figure sur cette liste ne recevront leurs bulletins scolaires que lorsqu'ils auront rendu tous les documents empruntés et payé leurs dus à la BCD.
3. Une fois les documents rendus, le documentaliste remettra à l'élève une fiche de décharge le dégageant de toute responsabilité vis-à-vis du CDI.

E. LES ACTIVITES PARASCOLAIRES:

Au cours de l'année scolaire, les élèves prendront part à des activités parascolaires. Ces activités font partie intégrante du programme d'enseignement puisqu'elles le soutiennent.
Les activités et les manifestations organisées telles la fête de la Fondation de l'I.C., de l'Indépendance, la Journée de l'arbre et la Semaine Nationale de la Lecture invitent les élèves à s'intégrer à une communauté plus large et à connaître les occasions d'ordre national et international. Les représentations musicales, les expositions artistiques et la visite de théâtres et de sites historiques pourront aider l'élève à raffiner son goût pour la culture et à enrichir ses connaissances et à élargir ses perspectives d'avenir.
Les parents des élèves seront invités aux représentations musicales et aux spectacles donnés par les élèves, à la fin de l'année. Nous prions les parents de se conformer au temps impartis aux invitations qui leur seront envoyées. Pour les représentations données durant la journée scolaire, **les frères et sœurs ne seront pas autorisés à sortir de leurs classes pour y assister.**

III. LE REGLEMENT GENERAL

A. POLITIQUE INTERIEURE:

1. Admission

L'admission d'un candidat à l'IC se fonde sur la compétence académique. Les nouveaux élèves seront admis dans les classes suivantes: La Petite Section, la Sixième et la Seconde. D'autres candidats pourraient être admis dans d'autres classes et selon les places disponibles.

Les élèves sont évalués sur la base de leurs résultats dans leur établissement d'origine, de la lettre de recommandation et des notes obtenues aux examens d'entrée à l'IC. Ces examens comprennent une épreuve de lecture, des compétences linguistiques, des mathématiques, de la capacité à résoudre des problèmes et des compétences en sciences générales, en physique, chimie et biologie dans les cycles supérieures. Les candidats à la maternelle seront admis sur la base d'un entretien. Cependant, les enfants inscrits en classes maternelles devant être propres avant de fréquenter l'école, l'admission et l'inscription définitive de l'élève dépendront de cette condition. La décision finale revient à la direction de l'école.

L'IC ne dispose pas d'un internat.

La limite d'âge

Les élèves qui présentent une demande d'admission en classe de petite section doivent avoir atteint trois ans révolus le 30 septembre de l'année en cours.
Les élèves qui présentent une demande d'admission en classe de moyenne section doivent avoir atteint quatre ans révolus le 30 septembre de l'année en cours.

Pour tous renseignements concernant l'admission à l'IC, la demande doit être faite au mois de janvier de chaque année (voir plus bas).

Admission et listes d'attente

La confirmation de la disponibilité des places aux nouveaux élèves ne pourra être donnée avant la réinscription des élèves de l'IC en juin. Entre temps, les demandes d'inscription seront placées sur la liste d'attente de chaque école.

- L'IC ne possède que des ressources limitées lui permettant d'admettre des élèves qui présentent des incapacités physiques ou des problèmes d'apprentissage.
- Tout nouvel élève inscrit à l'IC est tenu de payer des frais de 1ère inscription. Ces frais non remboursables, sont versés une seule fois durant les années de scolarité de cet élève, à l'IC.

Coordonnées:

Pour obtenir des informations sur les procédures d'admission, les demandes, les documents requis ou bien pour quitter l'établissement, veuillez contacter :

- Le bureau des admissions de l'IC au +961 1 360754 ou veuillez envoyer un mél à l'adresse sgerges@ic.edu.lb pour toutes les classes du CP jusqu'à la Terminale, incluant l'élémentaire, le complémentaire et le secondaire.

- Pour l'école maternelle au campus de Ras Beyrouth (la Petite Section, la Moyenne Section et la Grande Section), veuillez contacter le bureau de la directrice au +961 1 360837 extension 111 ou veuillez envoyer un mél à l'adresse kzaouk@ic.edu.lb
- Pour l'école maternelle au campus de Ain Aar (la Petite Section, la Moyenne Section et la Grande Section), veuillez contacter le bureau de la directrice au +961 1 360837 extension 515 ou veuillez envoyer un mél à l'adresse ymaroun@ic.edu.lb

2. Évaluation:

a) Raison d'être

Le règlement concernant l'évaluation est en cohérence avec la mission de l'IC qui vise l'excellence académique grâce à l'éducation de la personne dans sa totalité. C'est une composante essentielle des processus d'enseignement et d'apprentissage. Ce règlement vise à assurer une continuité des pratiques d'évaluation au niveau des différents cycles scolaires et à fournir un mécanisme positif qui:

- Implique les élèves dans leur apprentissage.
- Permet de rendre compte du progrès et des résultats des élèves.
- Permet aux enseignants de développer leur enseignement en fonction des résultats de l'évaluation.
- Contribue à l'efficacité du programme.
- Permet de prendre des décisions futures.

b) Définition

L'évaluation consiste à collecter, analyser et rendre compte des données concernant la performance des élèves. Elle montre ce que l'élève sait et peut faire, ce qu'il comprend et sa capacité à réinvestir le tout dans le monde réel et à adopter les attitudes adéquates durant les différentes étapes du processus d'apprentissage.

c) Pourquoi évaluer le travail des élèves?

1. But

Les buts de l'évaluation sont les suivants:

- Promouvoir l'apprentissage de l'élève en:
  - Évaluant ses connaissances antérieures.
  - Planifiant le processus d'apprentissage afin de répondre aux besoins des individus ou des groupes.
  - Prenant des décisions concernant l'enseignement et l'apprentissage.
  - Les incitants à évaluer le travail de leurs camarades et à réfléchir sur leur propre apprentissage.

- Fournir des informations concernant l'apprentissage des élèves en :
  - Évaluant leurs acquisitions au niveau de la compréhension, des compétences et des attitudes.
  - Collectant des exemples de leurs travaux et performances.
  - Interprétant les statistiques sur la base de standards ou de grilles d'évaluation.
  - Étudiant et analysant les résultats des examens.
  - Utilisant différents moyens tels que les commentaires, les appréciations, le feedback et les résultats.

- Contribuer à l'efficacité du programme en:

  - Comparant les résultats des élèves avec les critères et les attentes spécifiques fixés par l'établissement.
  - Comparant les résultats de différentes classes et différents groupes.
  - Informant les enseignants, les élèves, les parents et autres établissements.

- Revoir le curriculum et les pratiques d'enseignement à la lumière des résultats des élèves.

- Prendre les décisions relatives à la promotion des élèves ou à leur redoublement.

2. Principes

Une évaluation effective fournit la preuve de la maîtrise des objectifs recherchés et prend en considération le potentiel et la capacité de l'élève ainsi que les éléments qui le motivent et qui lui permettront d'apprendre. Elle doit se faire régulièrement et doit refléter une compréhension de l'apprentissage comme étant multidimensionnel et interdisciplinaire et dépeignant la performance dans la durée.

Cela permet

- aux élèves:
  - D'avoir des critères connus et compris d'avance.
  - D'analyser leurs connaissances et de comprendre ce qui doit être amélioré.
  - De montrer l'étendue de leurs connaissances et compétences.
  - D'appliquer, synthétiser et évaluer leur apprentissage.
  - De souligner leurs points forts et de mettre en évidence leur maîtrise et leur expertise.
  - D'être capable de réfléchir sur leur auto-évaluation ainsi que l'évaluation de leurs camarades.
  - De devenir responsables de leur apprentissage.
  - D'identifier des objectifs personnels.

- aux professeurs
  - D'identifier l'essentiel du savoir et de l'évaluer.
  - De planifier et d'intégrer une variété de méthodologies d'enseignement.
  - De planifier et d'intégrer dans le processus d'apprentissage plusieurs stratégies et techniques d'évaluation en utilisant des outils formels (tels que examens, interrogations écrites…) et informels (à travers des activités orales).
  - De donner à l'ensemble des élèves l'occasion de montrer ce qu'ils savent, ce qu'ils comprennent et ce qu'ils savent faire.
  - De prendre en considération le fait que les élèves apprennent différemment et que chacun possède un style d'apprentissage particulier.
  - De présenter des preuves qui peuvent être transmises et comprises par les élèves, les parents, les professeurs, les administrateurs et autres.
  - D'utiliser un système de notation à la fois global et analytique.
  - D'analyser les données afin de pouvoir évaluer et modifier au besoin le curriculum.
  - D'appliquer les conditions de promotion établies par l'école.

d) Quand et comment évaluer?

1. Etablir des accords essentiels

Il est impératif que chaque niveau ou département de chaque école arrive à un consensus sur l'évaluation qui soit en conformité avec le règlement du Collège sur l'évaluation. Ces accords essentiels doivent être mis en place de manière collaborative; ils devraient comporter peu d'éléments, être rédigés d'une façon concise, décrire comment une chose est faite, engager tous les professeurs et être revus régulièrement.

Chaque école inclura les accords essentiels au sein de son propre plan d'action.

2. Stratégies

L'évaluation des élèves est formative ou sommative. Pour se faire, les stratégies suivantes sont recommandées :

- Observations
- Projets à long terme
- Evaluation des performances
- Evaluations fondées sur le processus
- Tests et quiz
- Examens externes (bac etc…)

3. Outils et Méthodes

Les stratégies mentionnées ci-dessus peuvent être mises en pratique à travers les moyens suivants:

- Des notes anecdotiques
- Exemples (par niveau)
- Listes de vérification
- Continuum
- Tâche à accomplir (PT)
- Grilles d'évaluation
- Portfolios
- Projets
- Rapports
- Présentations
- Modèles
- Journaux et logs
- Projets interdisciplinaires

e) Outils de communication des résultats

1. Critères

Les outils de communication des résultats : c'est le moyen de communiquer aux autres les informations tirées de l'évaluation des élèves. Pour que cette communication soit efficace, elle devrait inclure les parents, les élèves et les professeurs. L'information transmise devrait:

- Fournir des informations utiles.
- Se concentrer sur les points forts et les réussites.
- Décrire les performances des élèves en se fondant sur des critères et résultats explicites.
- Être fondées sur une évaluation ciblée.
- Éviter le jargon, les expressions techniques et complexes.
- Être juste, claire, compréhensive et précise.

- Permettre le progrès.

2. Les types de communication

La communication se fait au moyen de réunions et de rapports écrits.

a. Réunions

Des réunions devraient avoir lieu régulièrement. Il y a plusieurs sortes de réunions incluant les professeurs, les parents, les élèves et la direction:

- Des réunions entre professeurs et élèves
- Des réunions entre professeurs et parents
- Des réunions dirigées par les élèves
- Des réunions tripartites

b. Rapports écrits

Des rapports écrits devraient être envoyés aux parents au moins deux fois par an.

3. Le règlement relatif aux langues

Introduction

Si les opportunités de l'usage d'une langue débutent à la maison, ce sont les premières années à l'école et jusqu'à la fin des études scolaires qui jouent un rôle primordial dans l'apprentissage et les résultats des élèves. Un établissement qui possède dans son curriculum un règlement clair relatif aux langues est un établissement conscient de ses responsabilités concernant les langues envers sa communauté.

Ce règlement constitue un énoncé d'actions qui nous informe comment les élèves de l'IC apprennent la langue, par le biais de la langue et réfléchissent sur la langue. Il établit une compréhension commune des objectifs d'enseignement et d'apprentissage d'une langue et met l'accent sur la nature transdisciplinaire de l'apprentissage des langues. Pour cela, l'objectif d'un règlement relatif aux langues à l'IC est d'adopter une position commune sur le processus d'enseignement et d'apprentissage des langues.

a) Concept

La langue est un outil indispensable pour apprendre, réfléchir et communiquer. Elle s'étend sur l'ensemble du curriculum. La langue est un outil de questionnement qui s'avère être essentiel au développement intellectuel, social et émotionnel des élèves. Les élèves apprennent une langue, réfléchissent sur la langue et apprennent par le biais de la langue dans des contextes authentiques. L'apprentissage des langues promeut chez les élèves l'esprit international. Tous les professeurs qui enseignent à l'IC sont des professeurs de langue.

b) Causes

La langue est un outil d'apprentissage essentiel dans le curriculum. Les élèves apprennent une langue, par le biais de la langue et réfléchissent sur la langue dans un milieu qui promeut la recherche: explorer des concepts, résoudre des problèmes, organiser les informations, partager les idées et les découvertes, formuler des hypothèses et expliquer les idées et les différents points de vue.
Tous les élèves ont l'opportunité d'apprendre l'arabe en plus d'une langue d'enseignement et d'une troisième langue.

c) Principes

Le règlement de l'IC relatif aux langues est fondé sur les principes suivants:

1) L'anglais, le français et l'arabe sont les langues principales à l'IC. Les élèves sont sélectionnés selon leur niveau de maîtrise de ces langues.
2) L'acquisition de plus d'une langue permet aux élèves de devenir des citoyens du monde et d'aller au-delà de leur propre culture.
3) Le règlement relatif aux langues se fonde sur une structure horizontale et verticale déterminée qui couvre les connaissances, les compétences, les attitudes, les concepts et les actions.
4) L'apprentissage et l'enseignement d'une langue se fondent sur le principe suivant: l'évaluation guide l'enseignement.
5) L'apprentissage et l'enseignement d'une langue se fondent sur une pédagogie active selon laquelle les élèves sont impliqués dans des expériences authentiques de la vie réelle.
6) L'apprentissage et l'enseignement d'une langue utilisent un ensemble de ressources dans un environnement stimulant, organisé et sûr.
7) La calligraphie, les compétences de présentation et la technologie de l'information et de la communication sont des principes fondamentaux.
8) L'apprentissage et l'enseignement d'une langue sont transdisciplinaires et recoupent diverses disciplines.
9) La maîtrise d'une langue et l'habileté à enseigner dans une langue est un critère fondamental de professionnalisme chez tout professeur.
10) Tout le personnel de l'établissement doit faire preuve d'une bonne maîtrise des langues.

d) Pratiques

Les pratiques suivantes reflètent le règlement relatif aux langues

1) Les élèves participent dans des activités authentiques spécialement conçues pour les doter des expériences et des connaissances dont ils ont besoin pour devenir des personnes qui écoutent, qui parlent, qui lisent et qui écrivent efficacement.
2) Les professeurs et les documentalistes travaillent en coopération pour apprendre aux élèves comment trouver et utiliser les informations de plusieurs sources de références.
3) Les élèves rédigent différents genres de textes, tels que le narratif, le compte-rendu, l'injonctif, l'informatif, l'explicatif et l'argumentatif.
4) Les élèves apprennent le bon usage de la langue dont la grammaire, l'orthographe, la ponctuation et l'usage des majuscules, et ce, au moyen de l'écoute, de la prise de parole, de la lecture, de l'écriture et de la présentation.
5) La calligraphie, les compétences de présentation et la technologie de l'information et de la communication sont des pratiques fondamentales.
6) Les élèves prennent conscience que l'écriture est un moyen qui permet de stimuler la pensée et que c'est un processus qui englobe plusieurs étapes dont la pré-écriture, le premier jet, le feedback, la révision, la correction et les activités qui suivent l'écriture dont l'évaluation.
7) Tous les élèves, individuellement et en groupes, lisent et répondent de façon variée aux travaux.
8) Le curriculum relatif aux langues à l'IC est en conformité avec tous les programmes enseignés dont: le baccalauréat libanais, le baccalauréat français, le programme préparatoire à l'entrée à l'université. Le curriculum est conçu de façon verticale et horizontale pour l'anglais et le français comme langues d'enseignement, le français et l'anglais comme deuxième langue, l'arabe comme langue étrangère et l'arabe comme langue principale dans le programme officiel libanais.

e) Évaluation

1) L'évaluation de la langue est en conformité avec le règlement général de l'établissement sur l'évaluation.
2) La distribution verticale et horizontale des concepts et des compétences de chaque langue sera évaluée selon les normes et les attentes établis en se fondant les documents internationaux tels que « le socle commun », le programme primaire, le cadre européen etc…
3) L'évaluation d'une langue se fonde sur une multitude de stratégies et d'outils; Elle est formative et sommative et est à la fois un processus et un produit.
4) L'évaluation devrait être proche autant que possible des situations de la vie réelle. Elle devrait être informative, faire partie intégrale du curriculum, être adéquate du point de vue culturel et correspondre au développement de l'enfant; elle doit inclure l'auto-évaluation, solliciter une collaboration active et être continue.

4. Harcèlement et intimidation:

L'International Collège ne tolérera aucune forme de harcèlement ou d'intimidation et prendra des mesures disciplinaires strictes pour garantir un environnement scolaire «sûr» à ses élèves.

Tous les membres de la communauté s'engagent à garantir un environnement qui assure aussi bien le soutien que la sécurité et qui est fondé sur les valeurs d'intégrité, de tolérance, de respect de la différence et de coopération, prônées par l'établissement.

L'intimidation ou le harcèlement est un comportement agressif à l'encontre d'une personne dans l'intention de l'embarrasser, de la gêner ou de la blesser. L'intimidation implique généralement un abus ou un déséquilibre de pouvoir. Des individus ou des groupes peuvent être impliqués.

L'intimidation ou le harcèlement est la forme la plus courante de violence subie par les jeunes et peut se présenter sous différentes formes pouvant causer la détresse. L'intimidation ou le harcèlement peut toucher n'importe quel membre de la communauté.

L'intimidation ou le harcèlement inclut:

- Les agressions physiques: battre une personne, la pousser, la bousculer, et/ou cracher sur elle.
- Les agressions verbales: se moquer d'une personne en utilisant des sobriquets, la ridiculiser et faire courir à son encontre des rumeurs orales, écrites ou électroniques comme Facebook.
- Les agressions non-verbales: écrire des notes ou des graffiti choquants, faire des gestes impolis, faire circuler des commérages en utilisant la messagerie électronique SMS ou l'internet, les réseaux sociaux, tels que le « microblogging, WhatsApp, Snapchat, twitter, instagram, Facebook, etc,)
- L'extorsion: menacer une personne de lui prendre ses biens, sa nourriture ou son argent.
- Le vol: voler, cacher, endommager ou détruire la propriété des autres.

- La discrimination sexuelle : l'intimidation fondée sur le sexe.
- Le harcèlement sexuel: un comportement inacceptable caractérisé par des avances et des demandes de faveurs sexuelles.

Tout ce qui précède s'applique à l'usage de tout outil électronique.

5. Utilisation des photos et des vidéos des élèves dans les publications de l'IC

(French translation is underway)
International College has a proud history (dating back to 1891) of providing its students with the best education and overall experience possible. Each year the school is happy to highlight this success on a variety of platforms for both the school community as well as the general public. Through the Communications Office, news, videos and images of activities and events across both campuses will be highlighted regularly. Such activities may include, but not be limited to, athletic competitions, team photos, music and drama productions, sustainability initiatives, classroom activities, group and individual projects, and recognition of students for their exceptional talents, achievements, and awards. Images of school students may be used in school print and electronic publications (such as newsletters, yearbooks and brochures). Additionally, images may feature on the school website and on any of IC's official social media platforms or the relevant Director's school Instagram account. Wherever possible, students will be photographed with their peers in a group, rather than individually. Official accounts are:

- Facebook: @InternationalCollegeLB
- Instagram: @internationalcollegelb
- Twitter: @IC_Lebanon
- YouTube: ICLebanon
- LinkedIn: International College

Unless otherwise stated in writing and submitted to the school Director each school year, parents and/or legal guardians authorize IC to use digital images of students for the above purposes. International College will avoid the use of personal information which, in the school's determination, represents a privacy or security issue.
(French translation is underway)

6. Règlement interne dans le domaine de l'environnement

Objectifs généraux et philosophie du règlement:

L'éducation au développement durable vise à doter la communauté de l'IC d'une éthique qui apprécie l'être humain et l'environnement naturel. L'application de ce règlement devrait donc contribuer à établir un milieu agréable et socialement responsable.

Conformément à sa mission éducative, l'IC tient à assumer ses obligations envers l'environnement. Grâce à un programme scolaire qui dispense l'éducation à l'environnement, l'établissement munit ses élèves de connaissances, compétences, valeurs et comportements visant à les engager dans le développement durable au niveau personnel, local, national et global.

La gestion et la préservation de l'environnement à l'établissement doit être un exemple pour toute la communauté au niveau du respect de l'environnement et un moyen de démontrer que l'établissement apprécie et reconnaît les besoins de sa communauté. Les élèves et la grande communauté de l'IC doivent participer au développement et à la gestion des sites de l'IC. L'établissement adoptera une démarche proactive et fournira les ressources nécessaires contribuant à l'application de ce règlement. Il est vrai que les dépenses de l'établissement augmenteront dans ce domaine au début, mais ceci entraînera des économies au niveau financier et environnemental à long terme.

Il est de la responsabilité de l'établissement de doter les futures générations de la connaissance et des compétences nécessaires qui leur permettent de gérer judicieusement les ressources du monde. Grâce à nos actions, nous aspirons à développer de bonnes habitudes et des modes de comportement afin de munir chaque membre de la communauté de l'IC des compétences et connaissances nécessaires à assurer un futur durable. Ce règlement a pour but de garantir que les sites et le programme de l'établissement promeuvent un engagement au développement durable.

Les objectifs spécifiques du règlement:

Mise en œuvre et accompagnement:

- Les administrateurs, les membres du comité de l'environnement, le conseil des élèves, le représentant du service ATOS, les professeurs, le personnel et les membres du comité des parents contribueront et travailleront avec d'autres organisations qui s'occupent de l'environnement.

Les objectifs du programme scolaire:

Tous les programmes adoptés à l'IC (le programme libanais, le programme anglais, le programme français, le baccalauréat international et le programme primaire) abordent les objectifs suivants:

- Développer une connaissance et une compréhension des processus naturels qui ont lieu à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.
- Sensibiliser la communauté à l'impact de l'environnement sur la vie des individus
- Sensibiliser la communauté à l'impact sur l'environnement des actions et décisions déjà prises.
- Sensibiliser la communauté au fait que ce que nous faisons affecte les autres dans le futur et saisir l'importance de l'action efficace envers l'environnement
- Développer un code éthique qui met en évidence l'importance du respect de toute forme de vie.

Les déchets:

La communauté de l'IC doit:

- Être consciente que la gestion des déchets relève de la responsabilité de tous
- Considérer le fait de jeter par terre des ordures comme une violation du code d'éthique de l'environnement.

Diminution et gestion des déchets:

La communauté de l'IC doit:

- Prendre conscience de ce que l'établissement peut faire afin de diminuer l'enfouissement des déchets
- Réduire les déchets en évitant les produits à usage unique, en optant pour les matériaux recyclables et en développant l'usage des technologies nouvelles.
- Promouvoir le processus de recyclage
- Assurer la bonne gestion des déchets chimiques

L'énergie:
La communauté de l'IC doit:

- Contrôler la consommation de l'énergie en surveillant l'utilisation du gaz, de l'électricité et du pétrole à l'établissement d'une façon régulière
- Etablir des partenariats avec les fournisseurs d'énergie qui adoptent des mesures efficaces pour économiser l'énergie
- Utiliser les sources alternatives d'énergie telle l'énergie solaire.
- S'assurer que tous les nouveaux bâtiments et les travaux de réaménagement sont conformes aux normes environnementales de haut niveau.

L'eau:
La communauté de l'IC doit:

- Contrôler l'utilisation de l'eau
- Sensibiliser les élèves au fait que la préservation de l'eau est vitale à notre futur.
- Etablir et encourager les actions qui aident à diminuer l'utilisation de l'eau
- Etablir une infrastructure visant à conserver efficacement l'eau

Le transport:
La communauté de l'IC doit:

- Sensibiliser les élèves à l'impact du transport sur l'environnement et sur la santé des individus
- Sensibiliser les élèves à la sécurité routière
- Encourager et soutenir l'utilisation des moyens de transport alternatifs (le covoiturage, l'autobus, la marche à pied).

Les terrains et les bâtiments de l'établissement:
La communauté de l'IC doit :

- Maintenir et développer les sites de l'établissement comme un lieu esthétique, favorisant les opportunités d'enseignement et d'apprentissage et la pratique des diverses activités.
- Maintenir et développer les espaces verts sur les sites de l'IC.
- S'assurer que les milieux d'éducation sont sécurisés et exempts de pollution

Un mode de vie sain :

La communauté de l'IC doit :

- Aspirer à construire un établissement sain en promouvant les attitudes et les pratiques positives se rapportant au sport, à la diététique et à la qualité esthétique de l'établissement et des terrains.
- Refuser tout comportement non éthique (intimidation), les pratiques à risque (drogues) et les pratiques anti-environnementales (jeter des ordures)

7. Le règlement disciplinaire:

La priorité, dans notre système disciplinaire, est la dignité et le respect de l'élève. Ce système amène les élèves à mener tous ensemble un parcours scolaire harmonieux. Notre devoir est de promouvoir le respect d'autrui, l'autodiscipline et le sens de la responsabilité.
A ce propos, le corps enseignant aura besoin du soutien parental et administratif pour maintenir la discipline.
L'élève ayant des difficultés à suivre le règlement devra se plier aux procédures suivantes:

- L'élève sera appelé à s'expliquer avec son professeur principal.
- Si cela se répète, il sera appelé par son professeur à un deuxième entretien, cette fois en la présence de ses parents et du directeur/trice.
- Lors des deux entretiens, on recommande une mise en application d'une conduite alternative.

8. Les devoirs de maison:

A la maternelle, il n'y a pas devoirs de maison. Toutefois, nous encourageons les parents à lire régulièrement à leurs enfants ou bien à les inciter à lire. Les élèves auront parfois à faire une recherche ou une étude sur un sujet ponctuel vu et travaillé en classe. A ce propos, le support des parents est appréciable.

9. Les cours particuliers:

L'I.C n'encourage pas les leçons particulières. L'établissement considère que les élèves sont admis sur la base de leurs capacités académiques et que les remédiations sont administrées sur place selon les besoins de l'élève. Toutefois on reconnaît la nécessité des cours particuliers dans les deux cas suivants:

- Pour aider l'élève à rattraper des retards qu'il a accumulés suite à une longue absence de l'école.
- Pour combler des lacunes graves dans les prérequis d'un apprentissage ponctuel.

Dans les deux cas, les leçons doivent avoir lieu dans une période de temps limitée. Des leçons qui traînent pendant un trimestre ou une année sont fortement déconseillées.
Dans un cas exceptionnel, un professeur de classe, peut être chargé, à la demande du directeur, de donner une leçon particulière à l'un de ses élèves.
Les parents sont alors priés de prendre contact avec le professeur concerné et le directeur.
Dans tous les cas, la direction devrait être mise au courant de tels contacts.

10. La promotion professionnelle

La promotion professionnelle est devenue depuis quelques années, l'une des priorités de l'IC. Une grande variété d'opportunités est offerte aux professeurs: des stages de formations locaux, dans des universités, centres culturels, institutions etc… ou bien des conférences internationales à l'étranger telles que l'ECIS, le NESA et le IB (PYP).

L'Ecole est alors responsable d'assurer le remplacement des profs concernés par ces stages-là.

L'IC organise de même des journées pédagogiques au courant de l'année scolaire, et d'ailleurs les après-midi des mercredis sont consacrés à des séances de formation et de recyclage des professeurs.

11. Le transport scolaire:

Le ramassage scolaire est un service rendu aux parents et non un droit. L'école assume la responsabilité de conduire et de ramener les élèves de l'école à la maison. Pour assurer la bonne marche de ce service, nous demandons la collaboration étroite des élèves et de leurs parents en vous priant de lire soigneusement le code de route de l'I.C.

Durant tout le trajet entre l'école et la maison, tous les élèves doivent faire preuve d'une conduite exemplaire; ils sont tenus à respecter le règlement disciplinaire de l'établissement. Le conducteur et la surveillante sont chargés de maintenir l'ordre et la sécurité à bord. Les élèves doivent:

1. Se montrer polis et respectueux à l'égard du conducteur et de la surveillante, en suivant leurs directives à bord du véhicule.
2. Demeurer assis sur leur siège durant tout le trajet.
3. Ne pas se pencher par la fenêtre ou tendre les bras à l'extérieur, pendant toute la tournée de l'autocar.
4. Eviter de provoquer des querelles, des disputes et des coups de mains.
5. Aborder les élèves avec gentillesse et courtoisie. S'abstenir d'utiliser un vocabulaire grossier et obscène et de faire des gestes vulgaires.
6. Parler à voix basse: crier pourrait distraire le conducteur.
7. Se retenir de faire des gribouillis, des graffitis ou des actes de vandalisme.
8. Ne pas manger, boire ni mâcher du chewing gum à bord.
9. S'abstenir de porter un objet dangereux ou fragile (bouteilles en verre, ustensiles tranchants...).
10. Dégager l'accès de passage afin de faciliter la circulation des élèves et l'évacuation en cas d'accident.
11. Attendre l'arrêt complet de l'autocar avant de se lever de son siège et de se diriger vers la porte de la sortie.

    Tout acte de la part de l'élève provoquant une distraction pour le conducteur est considéré comme une atteinte à la sécurité et il pourra entraîner une sanction disciplinaire.

    Toute infraction au règlement de l'autocar pourra entraîner une sanction prononcée par le Conseil disciplinaire. La sanction peut aller de l'avertissement à l'exclusion du service autocar ou au renvoi de l'école.

    Un élève exclu de ce service ne pourra plus en bénéficier pour le reste de l'année en cours ou bien pour l'année suivante. Les frais de service autocar ne seront pas remboursés pour un élève ayant été exclu de l'autocar.

    <u>Remarques</u>

    - **Les usagers de l'autocar doivent se conformer à une seule adresse durant l'année, une adresse pour l'été et une autre pour l'hiver ne seront pas acceptées.**

    - **Un usager régulier a le droit de changer de bus à une double condition: <u>qu'il y ait une note écrite par les parents et une disponibilité des places à bord.</u>**

- **Les conducteurs sont informés de ramener à l'école tout enfant de la Maternelle qui n'est pas reçu par un adulte devant son domicile. En conséquence il sera récupéré du bureau de la Maternelle.**

- **L'usage de l'autocar est strictement réservé aux élèves inscrits au service de transport.**

- **Tous les bus du Collège sont régulièrement soumis à un contrôle et à une révision mécanique.**

12. La sécurité au Collège:

La sécurité reste toujours une priorité pour le Collège.
Le Collège a mis en place des mesures sévères afin d'assurer la sécurité des élèves durant la journée scolaire.
Des concierges assurent une permanence à toutes les entrées du collège. Ils sont autorisés à vérifier les cartes d'identité de toute personne ayant accès à l'IC.

Toute personne non membre du corps administratif ou enseignant désirant entrer au Collège, est tenue de se conformer au règlement suivant :

- ⇒ déposer à l'entrée principale du Collège ses papiers d'identité portant sa photo.
- ⇒ signer son nom sur une liste de visiteurs prévue à cet usage.
- ⇒ recevoir en contrepartie un badge portant l'inscription «I.C. Visitor»; ce badge est à garder durant la visite au Collège.
- ⇒ les sacs et colis seront soumis à une inspection méticuleuse de la part des gardiens de sécurité.

Cette procédure sera mise en vigueur devant toutes les entrées du Collège.

13. L'arabe spécial

L'arabe spécial ne s'applique pas à la maternelle.
L'International College offre des programmes scolaires conformes à sa mission qui est de servir la communauté. C'est donc à cet égard que l'école insiste que tout enfant enregistré à la maternelle devrait suivre les cours d'Arabe. Au cas où l'Arabe n'est pas la langue maternelle de l'élève, des mesures seront prises pour assurer l'acquisition de compétences nécessaires pour une bonne adaptation aux cours d'Arabe réguliers.

L'administration de l'école voudrait informer les parents de sa politique concernant les cours spéciaux d'arabe et attirer leur attention sur les points suivants:

a. Tout élève admis à l'IC, dans n'importe quel niveau, est tenu d'apprendre l'arabe.
b. Tout élève dispensé du programme du Baccalauréat libanais est invité à suivre des cours spéciaux d'arabe, si son niveau ne lui permet pas de suivre les cours réguliers. Il revient à l'établissement de déterminer le niveau de l'élève en arabe, d'après des critères précis et de lui assigner le cours à suivre.
c. Toute dispense officielle émanant du Ministère de l'Education Nationale doit être remise au directeur de l'établissement en juin, pour être effective l'année suivante. Une dispense obtenue durant l'année scolaire n'est pas valable pour l'année en cours.
d. Le programme et le niveau d'enseignement de l'arabe spécial sont déterminés par l'établissement. Les élèves inscrits à l'IC dès la Maternelle

ou dès le cycle primaire devraient être capables de suivre les cours réguliers d'arabe dans le cycle complémentaire; ils doivent aussi être capables de suivre des cours spéciaux d'arabe de niveau avancé à l'école secondaire.

e. Un élève inscrit à l'IC au programme du Baccalauréat libanais qui obtient du Ministère de l'Education Nationale une dispense des cours d'arabe n'est pas automatiquement autorisé à suivre le College Preparatory Program (CPP). Il revient à l'administration de décider son admission au CPP, et ceci selon son bulletin scolaire et le nombre de places disponibles dans ce programme.
f. Les élèves ayant obtenu le brevet libanais, et qui souhaiteraient changer de programme, sont tenus de respecter la politique de l'établissement concernant l'enseignement de la langue arabe; par conséquent:
    - Les élèves inscrits au programme du baccalauréat français ou au CPP continueront à apprendre l'arabe selon un programme conçu pour eux par le département d'arabe de l'école secondaire.
    - Les élèves inscrits au programme du baccalauréat international devront suivre les directives de l'Organisation du Baccalauréat International.

14. Les besoins spécifiques:

a. La direction de l'école reconnaît l'importance de la mise à jour d'un programme moderne d'éducation spécialisée, avec un nombre suffisant de personnes qualifiées et compétentes, capables de venir en aide aux élèves évalués par des professionnels comme ayant des besoins spécifiques.

b. L'équipe éducative -directrice et enseignants - œuvre pour identifier dès leurs premières années de scolarité les élèves aux besoins spécifiques. Elle collabore constamment avec les familles de ces élèves en leur procurant l'aide et le support nécessaires pour réussir académiquement et s'adapter socialement.
Néanmoins, si à la suite d'une concertation générale, l'équipe éducative estime qu'en dépit des efforts prodigués par les personnes spécialisées, l'élève n'arrive pas à réussir le cursus scolaire alors elle travaille étroitement avec lui ainsi qu'avec sa famille pour trouver une solution pédagogique alternative.
Il reviendra à l'équipe spécialisée d'encadrer l'élève et ses parents et les aider à franchir la période difficile de transition.

c. La direction et le personnel enseignant de l'I.C croient fermement que chaque élève est unique et qu'il a ses capacités. Il leur revient de capitaliser au maximum les points forts de l'élève et de pallier ses points faibles afin de l'aider à progresser.

d. L'I.C a mis à jour un programme d'études large, varié et de haut niveau. En conséquence, l'élève admis à suivre ce programme devrait posséder toutes les performances requises qui lui permettent de poursuivre ses études durant l'ensemble de sa scolarité.

e. Dans certains cas, un blocage académique chez un élève et une incapacité à s'adapter au climat compétitif de l'I.C, doivent être remis rapidement en question parce qu'ils pourraient aller jusqu'à nuire aux progrès de cet élève.

f. Il incombe à la direction et au corps enseignant de l'IC d'informer honnêtement les parents des capacités de leur enfant à suivre le rythme de sa classe et à s'adapter aux exigences du programme d'études de l'I.C.

g. La direction et les enseignants de l'I.C ont des attentes claires : tout élève est en principe capable de s'adapter au programme d'études. Un élève chez qui on identifie un problème d'ordre social, est pris en charge très tôt pour recevoir une médiation propre ou bien des stratégies de coopération adéquates qui lui permettront d'accéder sans difficultés aux classes supérieures.

Département de psychologie scolaire au préscolaire

Le psychologue préscolaire est un éducateur professionnel avec des connaissances en santé mental qui travaille avec les élèves, leurs parents et le personnel dans l'objectif d'évaluer et d'améliorer le bien-être de l'enfant. Sa fonction vise à développer le savoir-vivre et le développement de la personnalité de l'enfant dans l'objectif ultime de favoriser le développement éducationnel et psycho-social de l'enfant.
Ci-dessous se trouve le rôle du psychologue scolaire à l'IC selon le groupe d'âge, le cycle et le la philosophie du programme primaire du baccalauréat international (PYP) :

- Observer les élèves selon le besoin et la demande.
- Offrir des formations sur le savoir-vivre, le comportement, la personnalité et le développement social de l'élève.
- Contribuer à un climat d'apprentissage sécurisé et encouragé.
- Travailler avec les professeurs, les employés et les parents afin d'améliorer le développement mental et émotionnel des élèves en collaboration avec le directeur.
- Offrir des formations professionnelles aux parents.
- Travailler en étroite collaboration avec le personnel de soutien.
- Tenir un registre complet et confidentiel sur chaque élève ou groupe d'élèves déjà rencontré.
- Aider la direction durant l'entrevue d'admission.
- Collaborer avec des spécialistes hors de l'IC.
- Assister à des conseils de classe quand le besoin se présente.
- Rencontrer le directeur sur une base régulière.

15. Les responsabilités des élèves vis-à-vis de l'école

La tenue vestimentaire:

Il n'y a pas d'uniforme à l'I.C. Toutefois, il est demandé aux élèves de s'habiller d'une manière simple, pratique et décente. **S'habiller d'une manière excentrique qui pourrait provoquer une distraction en classe, n'est pas du tout tolérable.**

Ainsi:

- les garçons et les filles doivent porter des vêtements couvrant le ventre. Les pantalons étroits, les jupes courtes, les jeans déchirés sont interdits. le port de bijoux est défendu.
- les garçons et les filles doivent porter des pantalons ajustés à la taille.
- les élèves doivent porter des chaussures confortables pour se déplacer facilement et avec sécurité. Les chaussures fermées sont recommandées.

- les cheveux doivent tout le temps être bien coiffés, pour dégager le visage. La teinture des cheveux est strictement interdite.
- l'élève de PS, MS et GS doit toujours posséder un habit de rechange rangé dans sa classe.

La conduite:
L'élève est mené à assumer la responsabilité de ses actions. Ainsi il doit:
- être responsable de son comportement et capable de s'en acquitter.
- être apte à prendre des décisions pertinentes dans différentes situations.
- assumer la responsabilité de son choix.
- se conformer aux règles de conduite et des jeux.
- respecter son environnement et veiller à sa propreté.
- participer à conserver et à préserver le matériel et les ressources scolaires au moyen de :
    - ♦ la réduction.
    - ♦ la réutilisation.
    - ♦ le recyclage.

- utiliser un langage respectueux en toutes circonstances.
- aborder les autres avec un ton calme.
- respecter le règlement établi dans les cours de récréation.

Ainsi, l'élève est invité à:
- ♦ veiller à la propreté de la cour et à y maintenir l'ordre.
- ♦ aller aux toilettes et aux fontaines d'eau durant les récréations.
- ♦ jouer et se déplacer dans les endroits prévus pour chaque cycle.
- ♦ respecter l'équipement d'EPS.
- ♦ suivre les consignes du surveillant dans la cour.

Les élèves ne doivent pas apporter à l'école:
- **des chewing-gums et des boissons gazeuses.**
- **des équipements électroniques de toutes sortes (radio, baladeur, stéréo, jeux, portable …)**
- **des jeux personnels de toutes sortes (jeux de carte, patins à roulettes, …)**
- **des objets dangereux par exemple des boîtes d'allumettes, des canifs, des lames ou des objets en verre.**
- **des objets distractifs de toutes sortes.**

B. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES:

1. Maladies et absences.

a. La présence régulière de l'élève à l'école est l'un des facteurs-clés pour le passage de classe. Une longue absence pourrait affecter l'acquisition totale des requis de la classe. L'école prendra les mesures nécessaires dans le cas d'une absence prolongée.

b. Les parents sont tenus d'informer l'école, le jour-même (entre 7h30 et 8 heures) pour une absence ou pour un éventuel retard de leur enfant.
Il faudra de même informer l'école par une lettre justificative, pour une absence prévue plus longue.
A la suite d'une absence due à une maladie, l'élève devra être muni d'un rapport médical officiel certifiant les motifs de l'absence et sa durée.

c. **Les rendez-vous chez les pédiatres et les dentistes doivent être pris en dehors de la journée scolaire.**

d. Les parents sont responsables de se procurer le travail que leur enfant aura raté durant son absence. Dans ce cas-là, il s'agit de téléphoner au secrétariat le matin, pour réclamer les devoirs et leçons du jour et de s'arranger pour les récupérer à la sortie. **Prière de ne pas déranger les profs dans leurs classes respectives.**

2. Arrivée et sortie : sur la Terrace de la maternelle

L'arrivée et la sortie des élèves se feront sur la Terrace de la maternelle. Les parents ne pourront pas accompagner leurs enfants dans leur classe. En cas de sortie précoce, les parents sont priés de suivre les procédures par le biais du bureau. Les parents sont priés de ne pas déranger les cours pendant la journée scolaire.

a) Arrivée:

- Le matin, les élèves sont tenus d'être présents à l'école à sept heures trente-cinq.

b) Sortie:

- La sortie des élèves de la PS est à 13h quotidiennement. Pour les autres niveaux, la sortie est fixée à 14h10 quotidiennement, sauf les mercredis à 13h.
- Au cas d'un éventuel retard des parents, les élèves reviennent attendre dans le bureau de l'école; la secrétaire fera alors les contacts nécessaires.

Remarque: il est demandé aux parents de se conformer à l'horaire d'arrivée et de sortie de leurs enfants. Ils sont responsables de déposer les enfants le matin à temps et de les récupérer l'après-midi à temps.

- l'I.C n'assure pas de surveillance pour les élèves qui arrivent à l'école avant sept heures et demie, ni pour ceux qui s'y attardent au-delà de l'heure de la sortie, sauf ceux qui participent aux activités supervisées par l'école.
- au cas où il n'y a pas d'activité patronnée par l'école, l'accès à l'enceinte du campus est impérativement défendu aux élèves, sauf autorisation exceptionnelle du directeur/trice.

3. Autorisation de sortie / changement de routine.

Si pour une raison majeure, l'élève est tenu de changer de routine quotidienne (ne pas rentrer en autocar ou bien rentrer avec une autre personne que d'habitude), il faut impérativement en informer le bureau de l'école par une lettre notificative écrite et signée par les parents de l'élève.

Les notifications téléphoniques ou bien électroniques ne seront pas autorisées.

4. **Les anniversaires:**
   Nous tolérons la célébration d'anniversaire seulement dans les classes maternelles, dans le but pédagogique d'aider l'enfant à prendre conscience de sa croissance à travers le temps. Pour pouvoir organiser l'anniversaire en classe, il faut prendre contact avec l'enseignante de la classe afin de planifier et de fixer le jour de la cérémonie. **En toutes circonstances, offrir des cadeaux en classe est strictement interdit**. Si toutefois, on y tient, on peut envoyer un jeu éducatif ou bien un livre pour le profit commun de toute la classe. **Nous sommes désolés de devoir renvoyer tous les autres cadeaux**. Les ballons, confettis, décorations, ou animations ne seront pas permis. Les frères et sœurs ne seront pas autorisés à sortir de leurs classes pour célébrer l'anniversaire avec les parents.
   Pour ces occasions, les parents doivent fournir des gâteaux simples sans crème ou colorants pour assurer une alimentation saine. Les bougies sont interdites. Les parents pourront prendre quelques photos souvenir néanmoins il est strictement interdit de poster les photos des élèves et des enseignant(e)s sur les media sociaux.

5. **L'argent de poche:**
   Nous n'autorisons pas nos élèves à apporter de l'argent à l'école, sauf si l'école le demande. Dans ce cas, les parents recevront une note écrite justifiant la collecte.

6. **Changement d'adresse:**
   Les parents sont priés de mettre la direction au courant pour tout changement subit d'adresse de domicile ou de numéro de téléphone.

7. **Les cadeaux:**
   Il est déconseillé d'offrir des cadeaux au corps enseignant et au personnel de l'école; cela pourrait déclencher une gêne et un esprit de compétition chez les élèves. Toutefois, pour exprimer votre appréciation ou votre gratitude à l'égard d'un membre du corps professoral ou du personnel, nous vous proposons d'offrir une contribution, au nom de cette personne, à la Caisse des bourses scolaires.

8. **Le service de santé:**
   Un médecin scolaire et un infirmier assurent une permanence à l'infirmerie: un infirmier est disponible à plein temps de 7h30 à 13h30 et un/des médecin(s) assure(nt) des permanences à temps partiel.
   Leur travail se définit par trois aspects : préventif, curatif et éducatif.
   - L'aspect préventif consiste à mettre à jour et à surveiller le dossier médical de chaque élève.
   - L'aspect curatif consiste à prendre soin des malades ou des accidentés. L'élève malade est référé à l'infirmerie pour un traitement rapide. L'infirmier consulte le dossier de cet élève avant de prescrire un traitement. Lorsqu'un cas est sérieux et il nécessite une médication appropriée, l'infirmier prend contact avec les parents soit par téléphone soit par une note écrite pour décrire la situation et discuter des mesures à prendre. **Les cas graves nécessitant une hospitalisation seront traités relativement à leur gravité**. Les familles seront alertées et conseillées de suivre sérieusement le traitement de leurs enfants. Lorsqu'un cas requiert une hospitalisation immédiate, le

personnel de l'établissement se chargera d'accompagner le patient dans un centre hospitalier en attendant l'arrivée de ses parents.

- A côté des deux aspects préventif et curatif l'équipe médicale joue un rôle éducatif. Le médecin scolaire et l'infirmier font des visites de classes. Ils participent à des débats sur les thèmes de la santé et de l'hygiène et ils initient régulièrement les élèves aux bonnes pratiques d'hygiène.

A noter les informations concernant la santé de nos élèves:

- Tous les élèves de l'I.C sont couverts par une police d'assurance contre les accidents durant vingt-quatre heures.
- L'infirmier dresse un bilan quotidien de tous les incidents du jour. Il suffit de le contacter pour toutes informations ou clarifications.
- Une absence due à une maladie doit être justifiée par les parents au moyen d'un rapport médical rédigé par un médecin de famille et visé par la direction.
- Au début de l'année scolaire une fiche médicale est remise à chaque élève. Elle doit être dûment remplie, signée par le médecin de famille renvoyée à l'école.
- Lorsqu'un élève suit un traitement médical spécial; il faut impérativement communiquer toutes les informations nécessaires à l'infirmier (administration d'un médicament, maladie chronique, allergie …)

Il est demandé de ne pas envoyer l'enfant à l'école dans les cas suivants:

- Il a eu une fièvre, diarrhée ou vomissement durant les dernières vingt-quatre heures.
- Il a un rhume sévère.
- Il a une toux aiguë et sévère.
- Il montre les symptômes d'une éventuelle maladie contagieuse (par exemple reniflement, rougeur dans les yeux, picotement à la gorge, douleur au ventre accompagnée de fièvre).

Il faudrait informer l'école si votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse afin qu'à notre tour, nous puissions prendre les mesures nécessaires.

9. La carte d'élève:

Une carte d'élève est délivrée par le secrétariat, en septembre, à tout élève inscrit ayant acquitté les droits de scolarité.

10. L'identification des effets personnels:

Il est nécessaire de marquer clairement au nom de l'élève tous ses effets personnels: le panier à goûter, le cartable, la trousse, le chandail, l'anorak, le survêtement d'éducation sportive, les livres, les cahiers, l'agenda...

Il faudrait contacter la direction pour signaler la perte ou la disparition d'un objet.

11. Les fournitures scolaires:

L'école fournit à chaque élève le matériel scolaire à savoir les livres, les cahiers, l'agenda… Un équipement audio-visuel est disponible dans les classes. Une participation matérielle de la part des parents figurera dans les fiches d'écolage.

L'élève est tenu à remplacer ou éventuellement à payer le matériel perdu ou saccagé.

12. Les objets trouvés/perdus:

L'élève doit signaler la perte d'un objet personnel auprès de son éducatrice. De même, il est prié de déposer à la direction tout objet trouvé qui ne lui appartient

pas. Toutefois, l'école n'est pas responsable du matériel que l'élève laisse traîner à la fin de la journée ou durant les week-ends.

13. Allergies aux pistaches, graines et noix:

La maternelle est une école où la consommation de noix, noisettes et autres pistaches est formellement interdite. Le règlement de l'école en matière de nourriture interdit aux enfants d'apporter toutes sortes d'aliments. Lorsque des fêtes sont célébrées ou lorsque des activités culinaires sont prévues en classe, les parents apportant de la nourriture à l'école - que celle-ci soit achetée ou produite à la maison – doivent fournir la liste des ingrédients utilisés. Vous êtes priés de mentionner que les produits à consommer ne contiennent aucune trace de noix, de noisettes ou de pistache.

Veuillez noter que certaines allergies peuvent être fatales. Nous comptons sur votre coopération à ce niveau.

14. La participation des parents:

La participation des parents à la vie scolaire contribue au développement social et académique des élèves. L'assistance des parents dans certaines activités dépendra des besoins qui se présentent dans les classes de leurs enfants.

Nous encourageons les parents à participer à ce programme. Pour qu'enfants et parents tirent profit de cette expérience, nous demandons aux parents de passer leur temps en s'impliquant dans les activités de classe, donc de s'abstenir de perdre leur temps au téléphone ou à prendre des photos. Prière de prendre note qu'il est strictement interdit de poster les photos des élèves et des enseignant(e)s sur les media sociaux.

15. Les récréations:

Deux récréations sont prévues dans la journée scolaire. Un petit déjeuner est servi chaque jour à tous les élèves de la Maternelle.

16. L'évaluation

a) <u>Bulletin scolaire:</u>

Trois fois par an, les parents des élèves seront informés des progrès de leurs enfants:

1. Janvier: rapport écrit et rencontre individuelle parents/professeur.

2. Mars: une rencontre parents/professeur (avec un bilan écrit) pour la discussion du portfolio de l'élève.

3. Juin: bulletin scolaire final.

Les élèves sont évalués pour ce qu'ils savent, comprennent, ressentent et pour ce qu'ils font au cours des différentes étapes du processus d'apprentissage.

La décision finale pour le passage de classe figurera dans le bulletin de fin d'année.

Les comptes rendus des rencontres avec les parents de l'élève et ses bulletins scolaires seront conservés dans son dossier au bureau de l'école, pour d'éventuelles références. Ce même dossier sera transféré avec l'élève dans son passage de cycle en cycle.

b) <u>Entretiens avec les parents:</u>

Deux catégories d'entretien avec les parents sont mises en place au cours de l'année; elles se présentent ainsi:

1. Une orientation générale pour parents est prévue au début de l'année scolaire.
2. **Des entretiens hebdomadaires parents/enseignants sont envisagés à la demande des parents. <u>Il vous sera demandé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Maternelle.</u>**

17. L'horaire scolaire:

Les heures d'ouverture des bureaux:
du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30.

La permanence à l'infirmerie:
du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30.

L'horaire de la bibliothèque:
du lundi au vendredi de 7h30 à 14h.

Horaire des cours:
Petite Section:
Lundi au vendredi de 7h40 à 13h.

De la Moyenne Section à la Grande Section:
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h40 à 14h10.
mercredi de 7h40 à 13h.

18. Petit déjeuner

L'école offre un petit déjeuner sain à tous ses élèves de la Maternelle. Nous vous prions de nous informer au cas où votre enfant présente une allergie contre un aliment ou un ingrédient spécifique.

19. Les droits de scolarité:

Toutes les formalités et les transactions relatives aux droits de scolarité se font à travers l'économat du collège. Le paiement des droits de scolarité s'effectue en trois versements ou bien selon un programme établi auprès de l'économat. Au début d'un semestre, les élèves n'ayant pas acquitté les droits de scolarité dans les limites du délai prescrit ne seront pas admis aux cours. Les chèques doivent être émis au nom de l'International Collège. Un semestre commencé est dû dans son intégralité, aucun remboursement ne s'effectue quelles que soient les circonstances.

20. Les retards:

Les parents doivent en permanence s'assurer que leurs enfants arrivent à temps à l'école. Prière de prendre en compte les points suivants :

a. Les classes commencent ponctuellement à 7h40. L'élève est tenu de passer à l'école la journée dans son intégralité.

b. Les instituteurs/trice(s) vérifient chaque matin, les absences pour en informer la direction.

Les mesures suivantes sont mises en vigueur si les élèves arrivent en retard :

- A la suite de trois retards consécutifs, la direction informera les parents de ces retards.
- A la quatrième fois, l'élève recevra un avertissement écrit.
- Au-delà de quatre retards, les parents seront convoqués à une rencontre avec le professeur principal de leur enfant.
- Si l'attitude récidive, les parents seront convoqués à une rencontre avec la directrice et le professeur principal.
- Dans tous les cas de force majeure, la direction prendra les mesures nécessaires.

21. Les questionnaires:

Nous faisons circuler des fiches de sondage d'opinions, concernant notre programme, notre approche pédagogique….

Les parents sont priés de prendre en considération ces questionnaires, de les remplir et de les renvoyer aux bureaux de l'école.
Cela pourra nous aider à réfléchir sur notre travail, à continuer de donner de notre mieux, à réévaluer notre programme et surtout à effectuer les modifications pouvant servir le bien de nos élèves.
C'est ainsi que nous œuvrons à contrôler régulièrement la qualité de notre rendement.

22. La mise à jour des dossiers des élèves:

Le dossier administratif de l'élève est revu et remis à jour au début de chaque année. En conséquence, il est demandé aux parents, de remplir la fiche médicale et la fiche d'informations générales, de prendre en compte tous les formulaires disponibles avec les fiches d'écolage.

Toutes les fiches doivent être dûment remplies et retournées à l'école, le 31 octobre, au plus tard**. Passé ce délai, l'école se réservera le droit de ne pas accepter en classe, l'élève dont le dossier n'est pas complet.**

C. SERVICES OFFERTS AUX ELEVES

1. Communication avec les parents:

a) Correspondance:

Les lettres et les circulaires (copie dure ou électronique) assurent une liaison permanente entre l'école et la famille. Elles sont destinées aux parents et aux enfants. Il est demandé d'en prendre connaissance et de répondre promptement quand une question s'impose. **Il faut s'assurer de la bonne réception du courrier et de veiller à ce que les lettres personnelles vous soient transmises cachetées.**

Si vous contactez l'enseignant de votre enfant via Moodle, celui-ci vous répondra dans les 24 heures qui suivent et ce durant la semaine de travail. Vous êtes priés de ne pas contacter les enseignants sur leur téléphone portable ou à leur domicile. En cas d'urgence, veuillez contacter l'école. Nous vous remercions pour votre support et votre compréhension. Nous continuerons à communiquer ouvertement et positivement avec vous.

b) Le calendrier scolaire:

L'I.C fournit aux familles un calendrier de l'année académique qui indique les informations, les dates des congés, des vacances et des événements importants et l'horaire des activités du collège.

c) Le bulletin mensuel des parents:

Un Bulletin Mensuel sera affiché sur le site web de l'école.

d) Site Web et MOODLE:

Toutes nos annonces sont postées sur le Site Web de l'I.C. www.ic.edu.lb et/ou sur MOODLE.

Il faudrait les consulter régulièrement pour rester à jour avec nos informations ou bien les mesures exceptionnelles que nous prenons.

2. L'aide financière:

L'I.C a mis en fonction une Caisse pour les Bourses Scolaires. L'administration accorde une aide financière à un élève, prenant en considération la condition financière de sa famille, de ses performances académiques et de sa conduite.

A partir du Cours Préparatoire et jusqu'aux classes Terminales, tout élève de l'IC pourrait présenter une demande d'aide financière auprès de l'administration du Collège, à une double condition:

- être inscrit à L'IC depuis au moins un an.
- au cours d'une même année, deux enfants au plus, d'une même famille pourront bénéficier d'une bourse scolaire.

3. Le service de santé:

Voir le service de santé sous «Les procédures administratives».

4. Le transport scolaire:

Voir le transport scolaire sous «politique intérieure».

5. Conseils

Ce qui suit, ce sont juste des suggestions d'idées susceptibles d'ajouter une note gaie à la vie scolaire de votre enfant. Commencez par en choisir une!

a. Lisez tous les jours à votre enfant, visitez avec lui des bibliothèques ou des expositions de livres. Soyez pour lui l'exemple du bon lecteur.
b. Parlez à votre enfant et écoutez-le parler. Montrez de l'intérêt pour ce qu'il dit, posez-lui des questions, répondez aux siennes avec simplicité et clarté et encouragez-le s'il le faut. Jouez ensemble (puzzles, construction...).
c. Donnez à votre enfant une valeur dans votre foyer. Créez pour lui un cadre paisible pour le repos et la lecture.
d. Apprenez à votre enfant à nommer les gens et les choses par leurs noms.
e. Aidez votre enfant à suivre à la maison un règlement précis et rigoureux; il lui sera ainsi plus facile de l'appliquer à l'école (par exemple les bonnes habitudes de travail, aborder gentiment les autres, se comporter de manière polie, demander une aide quand il le faut...)
f. Aidez votre enfant à être ponctuel.
g. Aidez-le à se tenir convenablement en voiture lorsque vous conduisez et encouragez-le à respecter l'environnement.
h. Dressez ensemble un emploi de temps précis pour l'ordinateur et la T.V.

Passez votre temps d'une manière utile et fructueuse à la maison, à l'école et dans votre communauté ! Faites du vélo, faites de la marche, promenez-vous... Amusez-vous ensemble.

IV. Droits et responsabilités des étudiants, des parents et des salariés

Code d'honneur de l'élève

L'International College cherche à instaurer un environnement fondé sur le respect, l'honnêteté, la responsabilité et la confiance. L'école encourage les élèves à être fiers d'eux-mêmes, de leurs talents, de leurs aptitudes, de leur école, de leurs enseignants et de leurs camarades de classe.

Les points suivants représentent ce qui est escompté en matière de conduite de chaque élève de l'IC.

L'honnêteté

-S'engager à être sincère dans ses paroles et ses actions.
-S'engager à être honnête et intègre dans la vie académique.

Le respect

-S'engager à comprendre les autres et à respecter leurs opinions et leurs valeurs.
-S'engager pour un comportement respectueux, en toute circonstance.
-Arriver à tous les cours à temps, contribuer de manière positive aux discussions, respecter les délais académiques et explorer au mieux ses capacités.
-Adhérer aux procédures et aux règles de l'école et de la classe.

Responsabilité

-Assumer les effets de son travail, de ses paroles et de ses actes.
-Avoir le courage de faire ce que l'on perçoit comme « juste » en prenant des mesures contre les actes répréhensibles, quelle que soit la pression exercée par les pairs.
-Assumer la responsabilité de ses choix.

Compassion

-Etre bienveillant et généreux, exprimer sa volonté d'être serviable envers ceux qui en ont besoin.

-Exprimer de l'empathie pour les sentiments et les émotions des autres.

Code de conduite des parents

L'International College reconnait l'importance d'une relation de soutien mutuel entre l'école et les parents.
L'éducation d'un enfant est renforcée lorsque l'école et les parents s'engagent dans une véritable collaboration, à travers une communication continue et un respect mutuel, et lorsque les rôles, les responsabilités et les attentes sont clairement définis. L'école se réserve le droit d'inscrire les élèves et les familles qui adhèrent pleinement aux principes, à la mission, à la vision et aux procédures adoptés par

l'école, parmi lesquels figurent le respect de la diversité, des différences individuelles et de la laïcité. Il est également attendu des parents qu'ils expriment, de manière positive et constructive, toute préoccupation éventuelle, en évitant les critiques ou les actions publiques préjudiciables à l'école ou à ses employés. L'addenda joint à ce code de conduite clarifie davantage les attentes visant à assurer un milieu éducatif organisé, respectueux et sécurisé.

Addenda au code de conduite des parents

Les éléments mentionnés dans cet addenda sont représentatifs de ce qui est escompté des parents, même s'ils ne recouvrent pas la totalité de ce qui est attendu.

-Reconnaître que l'éducation de chaque enfant est la responsabilité conjointe des parents, des élèves, du corps enseignant et de la communauté scolaire.

-Accepter que les parents et l'école travaillent ensemble pour l'intérêt de l'enfant.

-Traiter le corps enseignant, le personnel de sécurité et tout autre employé de l'International College de manière professionnelle et respectueuse.

-Encourager les élèves à adopter une attitude et un langage toujours dignes et respectueux à l'école ou lors d'activités sponsorisées par l'école.

-S'abstenir de commérages dommageables ou de critiques non fondées qui dénigreraient la réputation de l'école ou de ses employés sur les réseaux sociaux, notamment WhatsApp, Facebook, Twitter.

-S'abstenir d'utiliser les réseaux sociaux pour alimenter un malaise ou pour faire la critique des employés de l'école, des autres parents, des élèves, des programmes ou des services scolaires.

-Chercher à clarifier la version des événements d'un enfant avec le point de vue de l'école afin d'éviter tout malentendu et pour pouvoir aboutir à une solution efficace à tout conflit.

-Communiquer directement avec l'école lorsque vous avez une question ou en cas de besoin de clarifier un problème scolaire, plutôt que de vous fier à l'interprétation de parents ou d'autres sources scolaires non officielles.

-S'assurer que vos enfants vont à l'école régulièrement, qu'ils arrivent à temps et qu'ils repartent à temps.

-Ne pas menacer un élève, un membre du corps enseignant ou du personnel de l'établissement, ne pas s'adresser à eux d'une manière abusive ou intimidante.

-Accepter d'exécuter toute demande raisonnable de la part d'un employé de l'école dans l'exercice de ses fonctions.

Toute personne qui ne respecterait pas les directives présentées ci-dessus pourrait être invitée à quitter les locaux de l'école. Dans certains cas, l'accès à l'école pourrait lui être interdit.

Code de conduite des Salariés

(French translation is underway)

The College strives to promote the highest standards of conduct and integrity. The Code of Conduct describes the professional expectations of College Employees that are consistent with the College's mission statement and ethical values which promote integrity and respect for individual difference, cultural diversity, and secularism. College Employees may refer to their direct supervisor or to HR for consultation and assistance.

Observance of Lebanese Laws and IC Policies

College Employees shall observe and comply with Lebanese laws and regulations and shall not do any act which may violate, in any respect, any laws and/or regulations in Lebanon. In addition, College Employees shall abide by the policies of IC.

Professional Expectations

College Employees are expected to follow general rules and guidelines during their employment, and must:

- Treat everyone with respect, patience, integrity, courtesy, dignity and consideration.
- Use positive reinforcement rather than criticism, inappropriate competition, or comparison when working with students.
- Maintain appropriate physical boundaries at all times.
- Cooperate fully and report to a school counselor any kind of abuse of students.
- Report to the relevant Director and Counselor should a student make inappropriate advances.
- Not have inappropriate physical or emotional interaction with students that can be perceived as abusive.
- Conduct all electronic communication with students and parents through official IC electronic communication accounts.
- Not be connected or linked to students through personal electronic or personal social media accounts such as WhatsApp, SnapChat, Instagram, Facebook, Twitter, personal email or similar forms of electronic or social media.
- Only use language that is contextually appropriate and culturally sensitive.
- Adhere to IC policies regarding the nonuse of tobacco or alcohol products on campus or at school sponsored activities where students are present.
- Not access, download or view inappropriate content or videos on school equipment or on IC premises.
- Not possess or be under the influence of illegal substances at any time.
- Ensure privacy of students' personal information except in appropriate school related circumstances, such as meetings with counselors, concerned parents or school Directors.

Non Secular or Partisan Political Activities

International College is a secular non-political institution. As such, while on campus or at College-sponsored events, IC Employees are required not to engage in any

religious or partisan political activity and to avoid endorsing or opposing religious or political parties.

Conflict of Interest

A Conflict of Interest is a situation in which a faculty or staff member has a perceived, potential, or actual personal interest or benefit which may compromise their obligations to the College. Faculty and staff members shall avoid all situations in which their personal interests conflict or could be construed as being in conflict, with those of the college.

Confidentiality of information

Faculty and staff shall treat all information acquired in the course of their employment as strictly confidential. All knowledge, information, and data shall not be disclosed to others or used for their own benefit or to the detriment of IC, either during or after termination of employment with the College. All literature, reports, records, files, documents and any other property belonging to IC, and which may be in their use, custody or charge, shall be and remain the property of IC and shall immediately be returned to IC upon termination of employment.

Employee Dress Code

It is expected that IC Employees will dress in a professional manner and in accordance with the College's dress code. Good judgment will prevail when selecting the mode of attire for field trips and other College-related activities.

A few examples of what would be regarded as inappropriate attire for the workplace:

- Immodest necklines, torn jeans, crop tops
- Clothes made of see-through materials
- Shorts, spaghetti straps
- Tight and short dresses and skirts
- Beach slippers and flip flops

Drug-Free Workplace

International College is committed to maintain a workplace free from the unlawful manufacture, use, dispensing, possession, or distribution of controlled substances. Unlawful manufacture, use, dispensing, possession, or distribution of controlled substances by College employees in the workplace is prohibited under College policy.

Smoke-Free Campus

IC is a smoke-free workplace where smoking is prohibited. College Employees shall not smoke in either enclosed or outdoor areas on the IC campus.

Harassment and Bullying

The College does not tolerate bullying or harassment and will take strict disciplinary measures to ensure a safe environment for all of its students and school personnel. All members of the school community are committed to ensuring a safe and supportive environment that fosters learning based on the core values of integrity, compassion, respect for individual differences, and cooperation.

Bullying and harassment are acts of aggression with the intent to cause embarrassment, pain or discomfort to another. Bullying usually involves an abuse or an imbalance of power. Individuals or groups may be involved.

Bullying and harassment can take many forms, all of which will cause distress and are the most common form of violence experienced by young people. Examples of bullying and harassment include:

- Disrespectful Behavior: Actions that are rude, unpleasant, inappropriate and unprofessional. Behavior that causes hurt feelings and distress and disturbs or offends others.
- Physical: hitting, pushing, tripping, spitting on others.
- Verbal: teasing using offensive names, ridiculing, spreading rumors. (Oral and written on electronic sites such as Facebook).
- Non-verbal: writing offensive notes or graffiti about others, rude gestures or abuse of the honor of a person through the use of Internet or SMS messaging.
- Extortion: threatening to take someone's possessions, food or money.
- Property: stealing, hiding, damaging or destroying property.
- Gendered Bullying: bullying based on gender or the enforcement of gender-role expectations.
- Sectarian Bullying: bullying based on religion or sect.
- Sexual Harassment: Unwelcomed sexual advances, requests for sexual favors, or other favors, or other verbal, non-verbal, or physical conduct of a sexual nature.

Technology Use by Employees

The College will assign an IC e-mail address to appropriate employee. IC discourages the use of this email for personal mail as the main purpose of the account is for College business. As such, email addresses will be published within the College and the College community in order to enhance communication with all groups.

In the case of Employees who discontinue employment from the College, their IC email address will remain active for a period of 90 days after their last day of work or until September 1st whichever comes first.

The College makes every effort to provide the best available technology to its Employees. The College has installed at substantial expense equipment such as computers, Internet access, and e-mail. This policy sets forth policies on the proper use of the computer, Internet access, and e-mail systems.

The College property, including computers, e-mail, and Internet should only be used for conducting IC business. Although IC provides certain codes to restrict access to protect these systems against unauthorized access, Employees should understand that these systems are intended for business use, and, as such, all computer information, and e-mail messages are considered IC records. No electronic communication or other data or information created, sent, received, or stored on any of IC systems is to be considered the personal, confidential, or private messages or information of any employee, regardless of its content. IC

reserves the right to access, intercept, monitor, review, record, store, delete, and disclose any communications and other information created, sent, received, or stored in IC's systems.

The use of IC e-mail and the Internet is prohibited for the following:

- Soliciting for commercial ventures, religious or political causes, outside organizations, or other non-job related solicitations
- Creating or sending any offensive or disruptive messages. The use of the College systems is subject to IC's Harassment Policy.
- Sending or receiving copyrighted materials, proprietary financial information, or similar materials without prior authorization.
- Downloading software not approved by IC's technology department.
- Accessing or using confidential or personal information without authorization.
- Accessing or downloading inappropriate websites, such as pornography or gambling.
- Spending inappropriate amounts of IC time using the Internet or e-mail that are non-job related or interfere with job duties.
- Obtaining personal financial gain.
- Fraud and conflict of interest.
- Any employee who violates this policy or uses the electronic communication systems for improper purposes may be subject to discipline, up to and including termination.

Gifts

Faculty and staff shall not accept or solicit any gifts or benefits for themselves that might be interpreted as an attempt to compromise or influence them in carrying out their duties. Gifts of symbolic value from students may be accepted.

Any action inconsistent with the above may result in disciplinary action up to and including termination of appointment at the International College.

(French translation is underway)

Nous reconnaissons avoir reçu le règlement intérieur 2018-2019.

_____ _____

Nom de l'élève Signature

_____ _____

Nom du parent/ guardien Signature

_____

Date

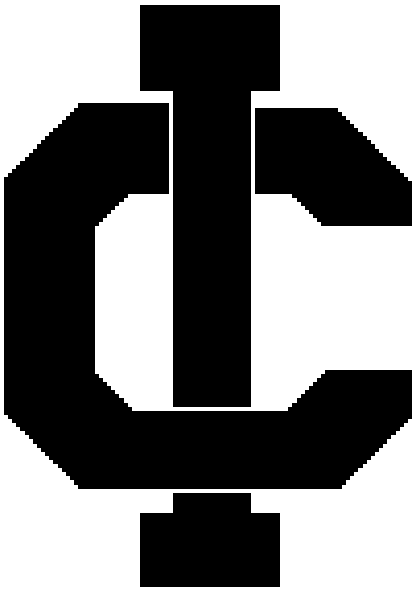

International College
P.O. Box 113-5373 Hamra
Postal Code: 1107-2020
Beirut, Lebanon